Quatre-vingt-neuvième année. — N° 63. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 15 Mars 1957.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 14 mars 1957 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française au Mexique (p. 2751).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 14 mars 1957 portant nomination et détachement de sous-préfets (p. 2751).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 8 mars 1957 portant promotions, nominations, admissions, radiation des cadres et admission à la retraite (services communs, armées de terre, de mer et de l'air, active et réserve) (p. 2751).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Arrêté du 11 mars 1957 relatif au prix d'achat de l'alcool de betteraves du contingent pour la campagne 1956-1957 (p. 2765).

Arrêté du 14 mars 1957 relatif à la taxe spéciale temporaire de compensation (p. 2766).

Arrêté portant nomination d'un représentant de l'Etat au conseil d'administration de la Compagnie nationale du Rhône (p. 2766).

Travaux publics, transports et tourisme.

Décret du 14 mars 1957 portant délégation de signature (p. 2766).

Industrie et commerce.

Arrêté du 14 mars 1957 relatif à la mise en vente libre du gas oil (p. 2766).

Arrêté du 14 mars 1957 autorisant la chambre de commerce de Saint-Dié à accorder sa garantie à une société d'habitations à loyer modéré (p. 2766).

Agriculture.

Arrêté du 7 mars 1957 portant création d'un comité primaire de gestion pour la propagande et la publicité en faveur des produits agricoles sur les marchés étrangers (p. 2767).

Arrêté du 14 mars 1957 relatif aux vaccinations antiaphteuses prescrites par l'Etat (p. 2767).

Décision du 13 mars 1957 relative à l'interdiction de sortie de certains départements des animaux vivants des espèces sensibles à la fièvre aphteuse (p. 2767).

Postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté portant délégation de signature (p. 2767).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret n° 57-305 du 14 mars 1957 instituant un fonds de participation à la recherche scientifique pour le payement de primes à certains personnels du centre national de la recherche scientifique, de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique supérieur (p. 2768).

Décret n° 57-306 du 14 mars 1957 fixant le régime de participation à la recherche scientifique des personnels techniques du centre national de la recherche scientifique (p. 2768).

Décret n° 57-307 du 14 mars 1957 modifiant et complétant le décret n° 55-1181 du 14 novembre 1955 autorisant certaines catégories d'agents à percevoir des indemnités pour travaux supplémentaires (p. 2769).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décrets du 13 mars 1957 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2769).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Santé publique et population.

Décret n° 56-1197 portant codification des règlements d'administration publique et des décrets en conseil d'Etat concernant la pharmacie (livre V du code de la santé publique, 2e partie) (rectificatif) (p. 2770).

Arrêté portant ouverture de crédits sur exercices clos (rectificatif) (p. 2770).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions (p. 2770).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Réunions de commissions du jeudi 14 mars 1957. — Convocations de commissions (p. 2772).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Nomination de membre de commission. — Réunions de commissions du jeudi 14 mars 1957 (p. 2773).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination d'Israël (p. 2774).

Avis aux importateurs de figues sèches originaires et en provenance d'Italie (p. 2774).

Avis aux importateurs de viande de l'espèce porcine originaire et en provenance de Tchécoslovaquie (p. 2774).

Avis aux importateurs (contingents globaux) (additif et rectificatif) (p. 2774).

Avis aux importateurs et aux exportateurs et *avis* n° 624 de l'office des changes relatifs aux importations de marchandises libérées en totalité (p. 2774).

Machines à timbrer: Autorisations et retraits (p. 2775).

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Avis de vacance de chaire (p. 2779).

Ministère des affaires sociales.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Avis relatif à l'extension de la convention collective nationale de travail de la branche des jeux dans les casinos autorisés (p. 2779).

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de vacance d'un poste de médecin chef (hôpitaux psychiatriques) (p. 2779).

Avis de vacance d'un poste de sténodactylographe à la direction départementale de la population et de l'aide sociale de l'Allier (p. 2779).

Avis de vacance du poste de pharmacien chef du centre hospitalier de Rodez (Aveyron) (p. 2779).

Situation de la Banque de France (p. 2780).

Annonces (p. 2781).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 35 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 14 mars 1957. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1585).

N° 18 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 14 mars 1957. — Questions écrites (p. 699).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 19

Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 14 mars 1957 (p. 355).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 14 mars 1957 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française au Mexique.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 30 de la Constitution;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Vyau de Lagarde (Jean), ministre plénipotentiaire de 1re classe, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française au Mexique, en remplacement de M. Georges-Picot.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mars 1957.

RENÉ COTTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre des affaires étrangères,
CHRISTIAN PINEAU.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 14 mars 1957 portant nomination et détachement de sous-préfets.

Par décret en date du 14 mars 1957:

M. Belhaddad Mohamed El Mahdi, sous-préfet de 3e classe hors cadres, est mis à la disposition du ministre résidant en Algérie.

A cet effet, il sera placé en position de service détaché.

M. Lafaoui Mahmoud Djamal est nommé sous-préfet de 3e classe hors cadres.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 8 mars 1957 portant admission à la retraite d'ancienneté d'un officier de la gendarmerie nationale.

Par décret en date du 8 mars 1957, M. le chef d'escadron Humbert (Georges) est admis à faire valoir ses droits à pension d'ancienneté.

Décret du 8 mars 1957 portant promotion automatique au grade de lieutenant d'administration du service de santé (troupes métropolitaines, armée active).

Par décret en date du 8 mars 1957, M. le sous-lieutenant d'administration du service de santé (armée active) Daney (Pierre-Jean-Joseph) est promu au grade de lieutenant d'administration, pour prendre rang du 1er février 1957.

Décret du 8 mars 1957 portant nominations dans les cadres des officiers de réserve (armée de terre).

Par décret en date du 8 mars 1957:

Sont nommés dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active, et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

1re REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE CHARTRES

Au grade de commandant.

M. Daude (Alphonse-Marius), capitaine d'infanterie. Vient du détachement départemental du service d'entraînement préparatoire et des réserves n° 51-5.

SUBDIVISION DE PARIS

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Dussaulx (Pierre-Alexandre-Emile), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

Au grade de chef de bataillon.

M. Gauthier-Mouton (Roger Edmond), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Goubaux (Gaston-Georges-Yvan-Paul-Marie), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. d'Izarny-Gargas (Raoul-Marie-Georges-Michel), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Le Febvre (Christian-Charles-Jacques-Just-Maxence), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Leguebe (Jacques-Hector-François), capitaine d'infanterie. Etait hors cadres « service détaché » au titre du ministère des affaires étrangères.

M. Michon (Jean-Georges-Marie-René), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

Au grade de chef d'escadrons.

M. Hebert (Pierre-Marie-Serge), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

SUBDIVISION DE VERSAILLES

Au grade de chef de bataillon.

M. Clique (René-Paul-Ernest-Claude), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Chandeze (Jacques-Marie-Gabriel), chef d'escadron d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

2e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE ROUEN

Au grade de chef de bataillon.

M. Fabre (Henri-Adrien-Louis), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Rouen.

4e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE BORDEAUX

Au grade de colonel.

M. Lapeze (Georges-René), lieutenant-colonel d'infanterie. Vient de l'état-major de la subdivision d'Oran.

Au grade de chef de bataillon.

M. Marche (Pierre), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.

SUBDIVISION DE POITIERS

Au grade de colonel.

M. Appolinaire-Esteux (Raymond-Eugène-François), lieutenant-colonel d'infanterie. Vient de l'école militaire nationale d'éducation physique d'Antibes.

SUBDIVISION DE TOURS

Au grade de colonel.

M. Veulliet (Jules-Auguste-Charles), lieutenant-colonel d'infanterie. Vient de l'état-major de la subdivision de Tours.

Au grade de lieutenant-colonel.

M. du Pouget de Nadaillac (François-Raoul-Ségismond-Albert), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Tours.

5e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE PAU

Au grade de colonel.

M. Behareile (Henri-Pierre-Benoît), lieutenant-colonel d'infanterie. Vient du 7e régiment d'infanterie.

Au grade de chef d'escadrons.

M. Lafitte (Jean-Joseph-François), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Pau.

6e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

Au grade de lieutenant-colonel (S. E. M.).

M. Billot (Emmanuel-Marie-Georges), chef de bataillon d'infanterie. Vient de l'état-major de la subdivision de Strasbourg.

Au grade de chef de bataillon (S. E. M.).

M. Seewald (Jean-Gaston), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de la Sarre.

SUBDIVISION DE STRASBOURG

Au grade de chef de bataillon.

M. Breden (Charles-Dominique), capitaine d'infanterie. Vient du centre mobilisateur n° 104.

M. Houlmann (Bernard), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Strasbourg.

9e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE MONTPELLIER

Au grade de chef de bataillon.

M. Pelegrin (René-Frédéric), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Montpellier.

Sont nommés, avec leur grade et leur ancienneté de grade, dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active, et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

1re REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. Brasier de Thuy (Jacques-Marie-Gaston), colonel d'infanterie (B. E. M.). Vient de l'état-major des forces armées.

M. Lenormand (André-Marie-Charles-Maurice), colonel d'infanterie (B. E. M.). Vient de l'état-major particulier du secrétariat d'Etat aux forces armées (terre).

M. Bernard (Gabriel-Louis-Raymond), chef de bataillon d'infanterie (B. E. M.) Vient de la compagnie administrative régionale n° 1.

M. Tullou (Henri-Paul-Louis), chef de bataillon d'infanterie (S. E. M.). Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Hecquet (Maurice-Hippolyte-Constant-Léon), colonel du cadre des chanceliers. Vient de la direction du personnel militaire de l'armée de terre.

M. Soulard (Robert-Jean-Jacques-César), colonel du cadre des chanceliers. Vient de l'état-major de la subdivision militaire de Paris

SUBDIVISION DE CHARTRES

M. de L'Escalopier (Michel-Marie-Gaspard), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Chartres.

M. Lejeune (Edgard-Louis-François-Joachim-Marie-Joseph), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Chartres.

SUBDIVISION D'ORLÉANS

M. Le Meur (Jean-François-Marie-Emile), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Orléans.

SUBDIVISION DE PARIS

M. Claude (Raymond-Jean-André), colonel d'infanterie. Vient du service social d'Algérie (délégation terre, air, mer).

M. Le Jumeau de Kergaradec (Alain-Marie), lieutenant-colonel d'infanterie. Vient de la compagnie administrative régionale n° 1.

M. Tokhadze (Nicolas), lieutenant-colonel d'infanterie. Vient de l'état-major particulier de la légion étrangère.

M. Boursier (Emile-Noël-Auguste), chef de bataillon d'infanterie. Vient du secteur social de Paris.

M. Loisson de Guinaumont (Marie-Stéphen-Joseph), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Pecker (Pierre-Hector-Marie-Henri), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Quennedey (Jean-Gustave-Théodore), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Souchon (Maxime), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Balle (Germain), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état major de la subdivision de Paris.

M. Basdevant (Pierre-Arthur-Alexandre), capitaine d'infanterie Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Chalian (René-Louis-Jean), capitaine d'infanterie, chef de musique. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Cumenal (Jean-Octave-Pierre), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Flament (André-Jules-Victor), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Frammery (Louis-Victor-Albert), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Gouedic (René-Sébastien-Marie-Alban), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris

M. Gues (René-Albert), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Mauriac (Raymond-Jacques), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Perrin (Jacques-Jean-Charles), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Robilliard (Gustave-Justin), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Roche (Jean-Joseph), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Roncin (Bernard-Léopold), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Simeon (Roger-Léon), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Strub (Paul-Léon), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Tassart (Henry-Guy-Maurice), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Vaillant (Marcel-Paul-Auguste), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division de Constantine.

M. Ladrange (François-Paul-André), chef d'escadrons de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Barbarroux (Roger-Emile-Jean), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Barth (Philippe-Henry-Jean-Marie), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Berthet (Georges-Pierre), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Bertrand (Albert-Pierre-Marie), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Demanneville (Georges-Henri-Julien), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. de Ferron (Pierre-Emile-Marie-Joseph), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. d'Humières (Gaston-Marie-Jacques), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Pontygayot (Jacques), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Le Guichaoua (Henri-Paul-Léon-Louis), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Masmejean (Henri-Pierre-Marie-Joseph), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

SUBDIVISION DE VERSAILLES

M. Brousseaud (Robert-Marcel-Marie-Gaëtan), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

M. Cherel (François), chef de bataillon d'infanterie. Vient de la 1re région militaire.

M. Lazarus (Paul), capitaine d'infanterie. Vient du centre d'instruction d'infanterie, dépôt du 43e régiment d'infanterie.

M. Jenicot (Michel-Emile-Louis-Georges), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Versailles.

M. Pitres (Jean-Edgar-Albert), capitaine de cavalerie. Vient de la 5e région militaire.

2e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. de Stabenrath (Christian-Marie-Léopold), colonel d'infanterie (B. E. M.). Vient du commandement de la subdivision de Limoges.

SUBDIVISION D'AMIENS

M. Moreau (René), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Amiens.

M. Winka (Léon), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Amiens.

SUBDIVISION D'ARRAS

M. Labarère (Henri-Lucien), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Arras.

SUBDIVISION DE LAON

M. Bourguet (André-Victor), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Laon.

M. Hotterbeck (Jean-Théophile-Ghislain), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Laon.

SUBDIVISION DE LILLE

M. Sohier (André), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lille.

M. Copin (Alphonse-Constantin-Henri), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lille.

M. Cordelier (Marcel), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lille.

M. Hobin (Louis-Henri-Charles-Alexandre), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lille.

M. Kremer (Willibald), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lille.

SUBDIVISION DE ROUEN

M. Blanc (Claude-Frédéric-Marie-Antoine), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Rouen.

3e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. Laumay (Jean-Marcel), capitaine du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe. Vient du 3/117 régiment d'infanterie.

SUBDIVISION DU MANS

M. du Fay de Choisinet (Paul-Marie-Yves), colonel d'infanterie. Vient du commandement du 5e régiment de tirailleurs marocains.

M. Valache (Jacques), chef de bataillon d'infanterie. Vient des services spéciaux du Maroc.

M. Brion (Paul), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision du Mans.

M. Davard (Jules-Louis-Victor), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision du Mans.

M. Ilie (René-Gaston-Joseph), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision du Mans.

SUBDIVISION DE NANTES

M. Malhorel (Roger-Gérard-Paul-Marie-Joseph), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nantes.

SUBDIVISION DE RENNES

M. de Chavagnac (Marie-René-Valentin-Pierre), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Rennes.

M. Dubost (Roger-Jean-Marcel), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à la 1re région militaire.

M. Gueguen (Louis-Marie), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Rennes.

M. Omnes (Louis-François-Marie), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Rennes.

M. Poirel (Robert-Emile-Henri), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Rennes.

SUBDIVISION DE VANNES

M. Jego (René-Jean-Clément), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Vannes.

M. Guinvarch (Christian), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Vannes.

M. Le Foll (Albert), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Vannes.

M. Le Gars (Pierre-Jean-Marie), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Vannes.

M. Postic (Jean-Pierre), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Vannes.

M. Scordia (Jean-Louis), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Vannes.

M. Clerc (Louis-Armand), chef d'escadron d'artillerie. Vient de la compagnie administrative régionale n° 3.

4e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION D'ANGOULÊME

M. Rousseau (Jean-Michel-Lucien), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Angoulême.

M. Bousseau (Jean-Adrien-Auguste), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Angoulême.

M. Liebaert (André-Jules), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Angoulême.

M. Pageot (Raymond-André), capitaine d'infanterie. Vient de l'école d'application d'infanterie.

SUBDIVISION DE BORDEAUX

M. Chatel (Joseph-Marcel), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.

M. Danne (Simon-Daniel), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.

M. Dumas (Jean-Louis-Fernand), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.

M. Lefranc (Camille-Jules), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.

M. Masse (Pierre), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.

M. Sarcou (Jean-Pierre), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.

SUBDIVISION DE LIMOGES

M. Tardien (Georges-Martial), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Limoges.

SUBDIVISION DE POITIERS

M. de Laitre (Henri), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Poitiers.

M. Charpentier (Georges), capitaine d'infanterie. Vient du centre d'instruction et de dépôt de la 3e demi-brigade d'infanterie.

5e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION D'ALBI

M. Rampain (Albert-Ferdinand-Emile), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Albi.

SUBDIVISION DE PAU

M. Baure (Pierre-Gaston), capitaine d'infanterie. Vient de la 1re région militaire.

M. Medima (Etienne-Jean-Charles), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Pau.

SUBDIVISION DE PERPIGNAN

M. Cauneille (Auguste-François-Joseph-Constantin), chef de bataillon d'infanterie. Vient du service des liaisons nord-africaines.

M. Argence (Jean-Baptiste-Maximilien), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Perpignan.

SUBDIVISION DE TOULOUSE

M. Pougeard du Limbert (Marie-Paul-Jean), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Toulouse.

M. Abadie (Etienne-Jean-Raymond), capitaine d'infanterie. Vient du 10e bataillon de chasseurs portés.

M. Alba (Louis-Jean), capitaine d'infanterie. Vient de la 8e demi-brigade mixte.

M. Jacquemet (Roger-Jean), capitaine du train. Vient du centre d'instruction du train n° 155.

6e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE CHALONS-SUR-MARNE

M. Guenard (Etienne-André), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Châlons-sur-Marne.

SUBDIVISION DE NANCY

M. Benammar Ahmed ben Si Miliani ben Ahmed ben Youssef, chef de bataillon d'infanterie. Vient de la compagnie administrative régionale n° 101.

M. Fetzer (Gilbert-Georges-Maurice), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nancy.

M. Garcot (Paul-Emile-Alcide), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nancy.

M. Gressier (Eugène), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nancy.

M. Lanternier (Claude-Xavier), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nancy.

M. Perrier (François), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nancy.

M. Sautour (Auguste-Henri), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nancy.

M. Schneider (Fernand-Lucien-Eugène), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nancy.

SUBDIVISION DE STRASBOURG

M. Maison (Roger-Alexis), chef de bataillon d'infanterie. Vient du groupement régional 57 du service de l'entraînement préparatoire et des réserves.

M. Baldenberger (René-Ernest), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Strasbourg.

M. Jeckert (Xavier-Jean), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Strasbourg.

M. Zacharias (Jean-Louis-Jacques), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Strasbourg.

M. Grieswald (Ernest), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Strasbourg.

7e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE BESANÇON

M. Girardey (Paul-Emile), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Besançon.

M. Grunlz (Albert), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Besançon.

SUBDIVISION DE DIJON

M. Mondange (Jean-Louis), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Dijon.

M. de Ganay (Louis-Henri-Marie), chef d'escadrons de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Dijon.

SUBDIVISION DE NEVERS

M. Moriset (Maurice-Joseph), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nevers.

M. Reinhard (Charles-Laurent), capitaine d'infanterie. Vient du 4e bataillon d'infanterie.

8e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE CLERMONT-FERRAND

M. Larue (Jean-Jacques), capitaine d'infanterie. Vient du 4e régiment de tirailleurs tunisiens.

M. Mallet (Marcel-Martin), capitaine du train. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Clermont-Ferrand.

SUBDIVISION DE GRENOBLE

M. d'Orgeval Dubouchet (Hubert-Gustave), chef de bataillon d'infanterie. Vient de l'état-major de la subdivision de Grenoble.

M. Marnier (Louis-Marcel), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Grenoble.

SUBDIVISION DE LYON

M. Honorat (Jean-Joseph-Aimé), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lyon.

M. de Cambourg (Fernand-François-Philippe-Marie-Aristide-Cyrille), capitaine d'infanterie. Vient de la 1re région militaire.

M. Correiel (Henri-Emile), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lyon.

M. Perrotot (Noël-Emile-Marcel), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lyon.

M. Rebolle (André), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lyon.

M. Vernay (Paul-Henri), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lyon.

M. Le Page (Marcel-Henri-Gustave), colonel d'artillerie. Vient du commandement supérieur interarmées des troupes françaises au Maroc.

SUBDIVISION DE SAINT-ETIENNE

M. Humbert (Georges-Edouard), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Saint-Etienne.

M. Brustel (Georges-Jacques), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Saint-Etienne.

M. Fournier (Jacques-Louis-Paul-Jules), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

9e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. Hurault de Gondrecourt de Ligny (Robert-Marie-François), colonel d'infanterie (B. E. M.). Vient de la base militaire de Marseille.

M. Telinge (Georges-Michel), colonel d'infanterie (D. E. M.). Vient de l'état-major du commandement supérieur des troupes du Maroc.

M. Caboy (Jean-Marie-François), capitaine du corps des officiers des affaires militaires musulmanes. Vient de l'état-major de la 12e division d'infanterie.

SUBDIVISION DE MARSEILLE

M. Olivie (Louis), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Marseille.

M. Avril (Paul-René-Louis-Marie-Joseph), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Marseille.

M. Canarelli (Jacques-Pierre), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Marseille.

M. Mauche (Charles-Francis), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Marseille.

M. Tirrolont (Luc-Antoine), capitaine d'infanterie. Vient du service des affaires algériennes.

M. Bonnaud (Roger-Adolphe-Albert), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Marseille.

SUBDIVISION DE MONTPELLIER

M. Le Carvennec (Pierre-Marie), chef de bataillon d'infanterie. Vient du centre mobilisateur du 81e régiment d'infanterie.

M. Grenier (Louis-Jacques), lieutenant d'infanterie, chef de musique. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Montpellier.

SUBDIVISION DE NICE

M. Ferrandi (Emile-Paul), capitaine d'infanterie. Vient du 3e régiment de tirailleurs algériens.

M. Gallet (Luc-Louis-Clément), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nice.

M. Garin (Jean-Xavier-Léon), capitaine d'infanterie. Vient de la 1re région militaire.

M. Mezzana (Robert-Charles-Joseph), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nice.

M. Orsini (Joseph-Ignace-Jacques), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nice.

M. Prignaud (Maurice-Evariste), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nice.

M. Lacroix (Raymond-Lucien), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nice.

10e REGION MILITAIRE

DIVISION D'ALGER

M. Dunoyer de Segonzac (Bernard-Anatole-Marie-Charles), chef de bataillon d'infanterie (B. E. M.). Etait en non-activité à l'état-major de la division d'Alger.

M. Mougin (Louis-José-Paul), chef d'escadron d'artillerie (D. E. M.). Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

M. Perries (Sylvain-Yvon), colonel d'infanterie. Vient du centre mobilisateur n° 16.

M. Andarelli (Dominique-Antoine), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division d'Alger.

M. Arnould (François-Marie-Paul), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division d'Alger.

M. Bana (Charles-Raymond), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division d'Alger.

M. Belveze (Jean-Marie), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division d'Alger.

M. Gibault (Henri-Albert), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division d'Alger.

M. Leblanc (Camille-Jean-Yves), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division d'Alger.

M. Matte (Victor-Louis), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division d'Alger.

M. Perez (Francis-Jean), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division d'Alger.

DIVISION DE CONSTANTINE

M. Reynaud (Pierre), chef de bataillon d'infanterie. Vient du service de l'action sociale de la division de Constantine.

M. Pulicani (Robert-Jules-Augustin), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division de Constantine.

M. Raillard (Robert-Adolphe-Henri), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division de Constantine.

DIVISION D'ORAN

M. Maury (Charles-Louis), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division d'Oran.

COMMANDEMENT SUPERIEUR INTERARMEES DES TROUPES FRANÇAISES AU MAROC

ETAT-MAJOR

M. Geoffroy (Jean), chef de bataillon d'infanterie (D. E. M.). Etait en non-activité à l'état-major de la division de Casablanca.

M. Viollet (Claude-Paul-Louis), chef d'escadrons de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

DIVISION DE CASABLANCA

M. Naulet (Gérard-Henri-Maxime), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division de Casablanca.

M. Perronny (Roger-Maurice), chef de bataillon d'infanterie. Vient du commandement supérieur interarmées des troupes françaises au Maroc.

M. Chevalier (Maurice-Ludivin-Elie), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état major de la division de Casablanca.

M. Feix (André-Charles-Emile), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division de Casablanca.

M. Guizol (Alban-Henri-Guy-Marie), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division de Casablanca.

M Latruffe (Jean-Louis-Emile), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division de Casablanca.

M. Marteau (Henry-Jean-Marie-Joseph), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la division de Casablanca.

COMMANDEMENT DE L'ARME BLINDÉE ET DE LA CAVALERIE DU MAROC

M. Dallaporta (François-Jean), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major du commandement de l'arme blindée et de la cavalerie du Maroc.

DIVISION DE FES

M. Durand (Pierre-Gérard), chef de bataillon d'infanterie. Vient du service des affaires algériennes.

SUBDIVISION D'OUJDA

M. Debruyne (Victor), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Oujda.

COMMANDEMENT INTERARMES ET COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DE TUNISIE

SUBDIVISION DE GABÈS

M. Martel (Georges-Alphonse), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Gabès.

SUBDIVISION DE SOUSSE

M. Henry (Pierre-Arthur-Gontran), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Sousse.

SUBDIVISION DE TUNIS

M. Le Roy (Francis-Jean-Gilles-Marie), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Tunis.

M. Leonetti (Dominique), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Tunis.

COMMANDEMENT EN CHEF DES FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

M. Baroudel (Maurice-Emile-Louis), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major du commandement en chef des forces françaises en Allemagne.

M. Guy (Gaspard), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major du commandement en chef des forces françaises en Allemagne.

M. Moreaux (Gilbert-Louis-Julien), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major du commandement en chef des forces françaises en Allemagne.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES ARMEES AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE—TOGO

M. Carisio (René-Ange-Joseph), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major du commandement supérieur des forces armées Afrique occidentale française—Togo.

M. Gonneau (Daniel-Ernest), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major du commandement supérieur des forces armées Afrique occidentale française—Togo.

M. Paoli (Paul-Charles-Eugène), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major du commandement supérieur des forces armées Afrique occidentale française—Togo.

M. Meroc (Jean), capitaine d'artillerie. Etait en non-activité à l'état-major du commandement supérieur des forces armées Afrique occidentale française—Togo.

Génie.

1) *Arme.*

6e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE NANCY

M. le capitaine Leclercq (Fleury-Vincent).

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES ARMEES DE LA ZONE DE DEFENSE AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE—TOGO

M. le capitaine Gales (Jean-Emile).

2) *Service des bâtiments.*

CADRE DES INGÉNIEURS

8e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE CHAMBÉRY

M. le capitaine Gotteland (Noël-Joseph-Clément).

CADRE DES ADJOINTS

7e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE DIJON

M. le lieutenant Chatrieux (Gabriel-Henri).

Transmissions.

1re REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE PARIS

M. le capitaine Bridoux (Léon-Constant-Victor). Vient de l'E. R. N. T. 801.

2e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE LAON

M. le capitaine Richard (Elie-Louis). Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Laon.

9e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. le capitaine Meyer (René). Etait en non-activité à l'état-major de la 9e région militaire.

COMMANDEMENT ET DIRECTION DES TRANSMISSIONS

M. le capitaine du cadre des adjoints du service des matériels, subdivision « Transmissions », Vaisse (Henri). Vient de la base militaire de Marseille.

COMMANDEMENT EN CHEF DES FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

COMMANDEMENT DES TRANSMISSIONS

M. le lieutenant du cadre des adjoints du service des matériels, subdivision « Transmissions », Franck (Raymond-Gaston). Etait en non-activité à l'état-major du commandement des transmissions du commandement en chef des forces françaises en Allemagne.

Service de l'intendance.

Les intendants militaires de 1re classe:

MM. Durand (Georges-Léon).
de Lignières (Gérard-Jacques-Marie-Joseph).

(Bureaux de l'intendance.)

Les capitaines d'administration:

MM. Lefèvre (Jacques-Emile-Edouard).
Brerot (Charles-Louis-Antoine).

(Subsistances militaires.)

M. le capitaine d'administration Salvan (Paul-Laurent-Eugène) (troupes coloniales).

(Bureaux de l'intendance.)

M. le lieutenant d'administration Laugier (Célestin-Paul-Armand).

Service des matériels.

(Subdivision Artillerie.)

1° *Cadre des ingénieurs.*

9e REGION MILITAIRE

(Direction du matériel.)

M le colonel Masquelin (Jean-Joseph-Auguste-Marie).

2° *Cadre des adjoints techniques.*

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

(Direction du matériel.)

M. le capitaine Lanceleur (Gabriel).

Sont admis à titre français dans les cadres des réserves et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après:

Infanterie.

8e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE CLERMONT-FERRAND

Avec le grade de lieutenant.

(Rang du 8 avril 1949, date de sa naturalisation.)

M. Krukowski (Jan-Marian).

Arme blindée et cavalerie.

1re REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE PARIS

Avec le grade de lieutenant.

(Rang du 26 août 1954, date de sa naturalisation.)

M. Brzozowski (Bohdan).

Est annulé le décret du 6 novembre 1956 portant admission dans les cadres des officiers de réserve en ce qui concerne M. le chef d'escadron d'artillerie Chandeze (Jacques-Marie-Gabriel).

Décret du 8 mars 1957 portant nominations et promotions dans le cadre des officiers de réserve du service de santé de l'armée de terre.

(Tableau concernant les personnels rappelés ou maintenus en service en Afrique française du Nord [13e série].)

Par décret en date du 8 mars 1957, sont nommés dans les cadres de réserve du service de santé:

(Rang du 1er juillet 1956.)

Au grade de médecin sous-lieutenant de réserve.

MM. les médecins auxiliaires de réserve:

Adam (Jacques-Marie-Henry), 3e région.
Albert (Raymond-Pierre-Henri), 3e région.
Delville (Fernand-Stanislas), 1re région.
Ducay (Yves-Jacques), 5e région.
Gongora (Roger-Albert), 1re région.
Lecolier (Etienne-Marcel-Joseph), 1re région.
Lewin (David), 1re région.
Reuge (Pierre), 8e région.
Robin (Claude-Louis), 3e région.
Vignaud-Dupuy de Saint-Florent (Georges), 1re région.

Au grade de pharmacien sous lieutenant de réserve.

MM. les pharmaciens auxiliaires de réserve:

Estivalezes (René-Elien-Léon), 5e région.
Grand (André-Maurice), 4e région.

Au grade de dentiste sous-lieutenant de réserve.

MM. les dentistes auxiliaires de réserve:

Carthe (Pierre-Jean), 5e région.
Debaere (André-Alfred-René-Joseph), 5e région.
Laurent (Jean-Marie), 6e région.
Papeleu de Nordhout (Frédéric-André), 2e région.
Seguy (Jean-André), 6e région.
Tonnellier (Pierre-André), 1re région.

La prise de rang des officiers dont les noms suivent est fixée comme suit (sans rappel de solde):

Médecins sous-lieutenants de réserve.

(Rang du 1er juillet 1949.)

M. Baillat (Raymond), 1re région.

(Rang du 1er juillet 1950.)

MM.
Lewin (David), 1re région.
Vignaud-Dupuy de Saint-Florent (Georges), 1re région.

(Rang du 1er juillet 1952.)

MM.
Adam (Jacques-Marie-Henry), 3e région.
Albert (Raymond-Pierre-Henri), 3e région.
Delville (Fernand-Stanislas), 1re région.
Ducay (Yves-Jacques), 5e région.
Gongora (Roger-Albert), 1re région.
Lecolier (Etienne-Marcel-Joseph), 1re région.
Reuge (Pierre), 8e région.

(Rang du 1er juillet 1953.)

M. Robin (Claude-Louis), 3e région.

Pharmaciens sous-lieutenants de réserve.

(Rang du 1er juillet 1953.)

MM.
Estivalezes (René-Elien-Léon), 5e région.
Grand (André-Maurice), 4e région.

Sont promus:

Au grade de médecin lieutenant de réserve.

MM. les médecins sous-lieutenants de réserve:

(Rang du 1er juillet 1953.)

Baillat (Raymond), 1re région.

(Rang du 1er juillet 1954.)

Lewin (David), 1re région.
Vignaud-Dupuy de Saint-Florent (Georges), 1re région.

(Rang du 1er juillet 1956.)

Adam (Jacques-Marie-Henry), 3e région.
Albert (Raymond-Pierre-Henri), 3e région.
Delville (Fernand-Stanislas), 1re région.
Ducay (Yves-Jacques), 5e région.
Gongora (Roger-Albert), 1re région.
Lecolier (Etienne-Marcel-Joseph), 1re région.
Reuge (Pierre), 8e région.

(Rang du 1er décembre 1956.)

Robin (Claude-Louis), 3e région.

Au grade de pharmacien lieutenant de réserve.

MM. les pharmaciens sous-lieutenants de réserve:

(Rang du 1er décembre 1956.)

Estivalezes (René-Elien-Léon), 5e région.
Grand (André-Maurice), 4e région.

Les promotions au grade de lieutenant visées à l'article 3 ne comportent rappel de solde qu'à compter du 1er juillet 1956 ou qu'à compter de la date à laquelle les intéressés ont rejoint effectivement leur affectation, si cette date est postérieure au 1er juillet 1956.

Décret du 8 mars 1957 portant promotions automatiques dans le cadre des officiers de réserve du service de santé (armée de terre).

Par décret en date du 8 mars 1957:

La date de prise de rang des officiers dont les noms suivent est fixée comme suit (sans rappel de solde):

RÉSERVE

Médecins sous-lieutenants.

(Rang du 1er novembre 1951.)

M. Mimart (Jacques-Auguste), 5e région.

(Rang du 1er novembre 1952.)

M. Mikol (François-Jules), 1re région.

(Rang du 1er novembre 1953.)

MM.
Castets (Jean-Joseph), 5e région.
Obadia (André-Isaac), 10e région.

Sont promus:

Au grade de médecin lieutenant de réserve.

MM. les médecins sous-lieutenants de réserve:

(Rang du 1er novembre 1955.)

Mimart (Jacques-Auguste), 5e région.

(Rang du 1er novembre 1956.)

Mikol (François-Jules), 1re région.

Sont promus:

Au grade de médecin lieutenant de réserve.

MM. les médecins sous-lieutenants de réserve:

(Rang du 1er décembre 1956.)

Castets (Jean-Joseph), 5e région.
Dreyfus (Jean-Louis), 6e région.
Obadia (André-Isaac), 10e région.

Au grade de pharmacien lieutenant de réserve.

MM les pharmaciens sous-lieutenants de réserve:

(Rang du 1er décembre 1956.)

Ben Hammou (Jacques-Raymond), 10e région.
Claeys (Louis-Arthur-Joseph), 2e région.
Delobelle (Raymond-Auguste-Jean), 10e région.
Denjau (Gilbert-Henri-Raymond), 10e région.
Dosdat (Jean-Marie), 6e région.
Herviaux (Claude-André-Emmanuel), 5e région.
Laubie (Michel-Jean-Raymond), 4e région.
Mescam (Pierre-Henri), troupes du Maroc.
Sarazin (Albert-Pierre), 10e région.

Les promotions au grade de médecin lieutenant de réserve visées à l'article 2 ne comportent pas de rappel de solde pour la période antérieure à la date du maintien sous les drapeaux des intéressés.

Les promotions aux grades de médecin et pharmacien lieutenants de réserve visées à l'article 3 ne comportent rappel de solde pour les personnels présents sous les drapeaux qu'à partir du 1er décembre 1956 s'ils se trouvent à cette date au delà de la durée légale ou de la date d'expiration du service actif légal, si cette date est postérieure au 1er décembre 1956.

Décret du 8 mars 1957 portant nomination dans le service vétérinaire (réserve).

Par décret en date du 8 mars 1957, est nommé au grade de vétérinaire sous-lieutenant de réserve:

Rang du 1er janvier 1957 (1955-2/C).

M. le vétérinaire auxiliaire de réserve Dufour (René), 10e région militaire.

Décret du 8 mars 1957 portant promotion dans le corps du contrôle de l'administration de la marine.

Par décret en date du 8 mars 1957, est promu dans le corps du contrôle de l'administration de la marine à compter du 1er janvier 1957:

Au grade de contrôleur de 1re classe.

M. le contrôleur de 2e classe Lemel (Jacques).

Décret du 8 mars 1957 portant promotions et nominations dans les corps d'officiers de marine, d'ingénieurs mécaniciens et d'officiers des équipages de la flotte.

Par décret en date du 8 mars 1957, sont promus ou nommés dans le cadre actif:

A. — Corps des officiers de marine

Au grade de capitaine de vaisseau.

(A compter du 1er mars 1957.)

Les capitaines de frégate:

M. Lambret (Guy-Paul-Justin), du port de Bizerte, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Le Gouas, retraité.

M. Sirouy (Jean-Marie-Fernand-Augustin), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Quérat, décédé.

Au grade de capitaine de frégate.

(A compter du 1er mars 1957.)

Les capitaines de corvette:

M. Content (Paul-Auguste), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Echinard, retraité.

M. O'Neill (Jacques-Marie-Etienne), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Richard, décédé.

M. Dischamps (Jean-Léon-Simon), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de frégate Lambret, promu.

M. Mellet (Gilles-Xavier-Marie), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de frégate Sirouy, promu.

Au grade de capitaine de corvette.

Les lieutenants de vaisseau dont les noms suivent:

(A compter du 1er mars 1957.)

1er tour (ancienneté). M. Le Bot (Jean-Bernard), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de corvette Danton, retraité.

2e tour (choix). M. Scordino (Yvan-Paul), du port de Bizerte, en remplacement de M. le capitaine de corvette Crémery, placé en congé.

1er tour (ancienneté). M. Ribuot (Robert-Louis-Léon), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Content, promu.

2e tour (choix). M. Accary (Jean-Victor-Léon), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette O'Neill, promu.

1er tour (ancienneté). M. Clech (Yves), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de corvette Dischamps, promu.

2e tour (choix). M. Coindreau (Guy-Marie-Pierre), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Mellet, promu.

Au grade de lieutenant de vaisseau.

Les enseignes de vaisseau de 1re classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er mars 1957.)

2e tour (ancienneté). M. de Blois de La Calande (Hubert-Bertrand-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Le Bot, promu.

3e tour (choix). M. Fuzeau (Louis-Marie-François-André), du port de Brest, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Scordino, promu.

1er tour (ancienneté). M. Thiberge (Jean-Marcel-Emile), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Ribuot, promu.

2e tour (ancienneté). M. Eliès (Robert-Pierre-René), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Accary, promu.

3e tour (choix). M. Anglade (Jean-Pierre-Marie-Léon-Louis), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Clech, promu.

1er tour (ancienneté). M. Gastine (Bruno-Marie-Antoine), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Coindreau, promu.

B. — Corps des ingénieurs mécaniciens

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe.

(A compter du 1er mars 1957.)

Les ingénieurs mécaniciens principaux:

M. Le Dantec (Lucien-Julien), du port de Lorient, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Hue, retraité.

M. Papelier (Louis-Joseph-Albert), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Canévet, retraité.

Au grade d'ingénieur mécanicien principal.

Les ingénieurs mécaniciens de 1re classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er mars 1957.)

1er tour (ancienneté). M. Martineau (Clément-Auguste-Gustave), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Cille, retraité.

2e tour (choix). M. Haton (Robert-Jules-Eugène), du port de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Le Dantec, promu.

1er tour (ancienneté). M. Moulin (Aimé-Jules), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Papelier, promu.

C. — Corps des officiers des équipages de la flotte

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte.

Les officiers de 2e classe des équipages de la flotte dont les noms suivent:

(A compter du 1er mars 1957.)

2e tour (choix). M. Le Goff (Allain-Marie), du port de Brest (secrétaire), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Juhel, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Kopf (Alfred), du port de Toulon (infirmier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Laumonier, retraité.

Au grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte.

(A compter du 1er mars 1957.)

Le maître principal mécanicien Jégo (André-Jean), mle 1771 L. 39, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Le Goff, promu.

Le maître principal de manœuvre Lartigau (Jean-Marc), mle 1127 B. 37, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Kopf, promu.

Décret du 8 mars 1957 portant nomination dans la réserve de l'armée de mer d'officiers rayés des cadres actifs.

Par décret en date du 8 mars 1957:

Sont nommés dans la réserve du corps des officiers du commissariat de la marine:

Au grade de commissaire en chef de 1re classe de réserve.

M. le commissaire en chef de 1re classe Delaborde (Jean-Henri), port d'immatriculation: Cherbourg, pour compter du 1er mars 1957, date de sa radiation des cadres actifs.

Au grade de commissaire en chef de 2e classe de réserve.

M. le commissaire en chef de 2e classe Moritz (André-Edouard-Henri), port d'immatriculation: Toulon, pour compter du 1er janvier 1957, date de sa radiation des cadres actifs.

Sont nommés dans la réserve du corps des officiers d'administration (branche « Commissariat et santé ») de la marine:

Au grade d'officier en chef d'administration de réserve.

M. l'officier en chef d'administration (branche « Commissariat et santé ») Barazer (Pierre-Jean-Michel), port d'immatriculation: Toulon, pour compter du 1er mars 1957, date de sa radiation des cadres actifs.

Au grade d'officier d'administration principal de réserve.

M. l'officier d'administration principal (branche « Commissariat et santé ») Philipot (Albert-Louis), port d'immatriculation: Toulon, pour compter du 1er novembre 1956, date de sa radiation des cadres actifs.

Décret du 8 mars 1957 portant nominations et promotions dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 8 mars 1957:

Sont nommés dans la réserve de l'armée de mer, pour compter de la date de leur radiation des contrôles de l'activité:

A. — Corps des officiers de marine

Au grade de capitaine de vaisseau de réserve.

Les capitaines de vaisseau en retraite:

M. Jouslin (Louis-Just), du port de Rochefort.

M. Mandine (Pierre-Michel), du port de Brest.

Au grade de capitaine de frégate de réserve.

M. le capitaine de frégate en retraite Schlumberger (Etienne-Maurice), du port de Brest.

Au grade de capitaine de corvette de réserve.

M. le capitaine de corvette en retraite Cousteau (Jacques-Yves), du port de Cherbourg.

Au grade de lieutenant de vaisseau de réserve.

M. le lieutenant de vaisseau en retraite Carquain (Maurice-Pierre-Alphonse), du port de Brest.

B. — Corps des ingénieurs mécaniciens

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe de réserve.

M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe en retraite Hue (Charles-Louis-Désiré), du port de Toulon.

C. — Corps des officiers des équipages de la flotte

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte de réserve.

M. l'officier de 1re classe des équipages de la flotte en retraite Juhel (Marcel-Jean-Julien), du port de Brest.

Sont promus dans la réserve de l'armée de mer:

Corps des officiers de marine

Au grade de lieutenant de vaisseau de réserve.

(Pour compter du 1er mars 1957.)

Les enseignes de vaisseau de 1re classe de réserve:

M. Moulan (Guy-Victor), du port de Toulon.

M. Vivanco (Sauveur-René-Marcel), du port de Toulon.

Décret du 8 mars 1957 portant promotions dans le corps des officiers du commissariat de la marine.

Par décret en date du 8 mars 1957, sont promus dans le cadre actif du corps des officiers du commissariat de la marine:

(Pour compter du 1er mars 1957.)

Au grade de commissaire en chef de 1re classe.

M. le commissaire en chef de 2e classe Labbé (Raymond-Paul), port d'immatriculation: Lorient, en remplacement de M. le commissaire en chef de 1re classe Delaborde, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

M. le commissaire en chef de 2e classe Blaquière (Adophe-Augustin), port d'immatriculation: Toulon, en remplacement de M. le commissaire en chef de 1re classe Labbé, maintenu en position de mission hors cadres après promotion.

Au grade de commissaire en chef de 2e classe.

M. le commissaire principal Louvard (Jacques-Louis-Marie), port d'immatriculation: Brest, en remplacement de M. le commissaire en chef de 2e classe Blaquière, promu.

Au grade de commissaire principal.

(Tour: ancienneté.) M. le commissaire de 1re classe Papin (Fernand), port d'immatriculation: Rochefort, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. le commissaire principal Louvard, promu.

Au grade de commissaire de 1re classe.

2e tour (ancienneté). M. le commissaire de 2e classe Herz (Bertrand-Pierre-Robert), port d'immatriculation: Toulon, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Papin, promu.

Décret du 8 mars 1957 portant promotions et nominations dans le corps des officiers d'administration de la marine (branche « Commissariat et santé »).

Par décret en date du 8 mars 1957, sont promus dans le cadre actif du corps des officiers d'administration de la marine (branche « Commissariat et santé »):

(Pour compter du 1er mars 1957.)

Au grade d'officier en chef d'administration.

M. l'officier d'administration principal Bervard (Robert-Auguste), port d'immatriculation: Cherbourg, en remplacement de M. l'officier en chef d'administration Barazer, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

M. l'officier d'administration principal Mesnager (Jacques-Pierre-Albert), port d'immatriculation: Cherbourg, en remplacement de M. l'officier en chef d'administration Bervard, maintenu en position de mission hors cadres après promotion.

Au grade d'officier d'administration principal.

M. l'officier d'administration de 1re classe Favre (Raymond-Alfred), port d'immatriculation: Rochefort, en remplacement de M. l'officier d'administration principal Mesnager, promu.

Est nommé:

Au grade d'officier d'administration de 2e classe.

M. le stagiaire d'administration Jardon (Jean-Louis), secrétaire administratif de 2e classe « Commissariat et santé », en remplacement de M. l'officier de 2e classe Guyomar, placé en position de mission hors cadres.

Décret du 8 mars 1957 portant promotion et nomination d'officiers relevant de la direction centrale des constructions et armes navales.

Par décret en date du 8 mars 1957:

Sont promus dans le corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale:

(Pour compter du 1er mars 1957.)

Au grade d'ingénieur principal du génie maritime.

(Tour ancienneté) (1). M. l'ingénieur de 1re classe Charpentier (B.-H.-A.-D.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur principal du génie maritime Chenet, démissionnaire.

Au grade d'ingénieur de 1re classe du génie maritime.

1er tour (ancienneté) (1). M. l'ingénieur de 2e classe Rastoin (J.-M.-E.-G.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe du génie maritime Charpentier, promu.

Est promu dans le corps des officiers d'administration des directions de travaux:

(Pour compter du 1er mars 1957.)

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

(Tour ancienneté) (1). M. l'officier d'administration de 2e classe Stum (C.-A.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'officier d'administration de 1re classe Narval, retraité.

Est nommé dans le personnel administratif de gestion et d'exécution de la marine (branche « Directions de travaux »):

(Pour compter du 1er mars 1957.)

Au grade d'officier d'administration de 2e classe.

M. Brenguier (Jean-Marius-Michel), stagiaire d'administration, port matriculaire: Toulon, en remplacement de l'officier d'administration de 2e classe Stum, promu.

Décret du 8 mars 1957 portant nomination dans le corps des officiers de réserve du service de santé de l'armée de mer.

Par décret en date du 8 mars 1957, est nommé au grade de chirurgien dentiste de 3e classe de réserve:

(A compter du 1er janvier 1957.)

M. le chirurgien dentiste auxiliaire Grosman (Azryl-Albert).

(1) Figure au tableau d'avancement.

Décret du 8 mars 1957 portant nominations dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Par décret en date du 8 mars 1957, sont nommés, à titre définitif, au grade de sous-lieutenant d'active, pour prendre rang du 1er février 1957, les sous-officiers d'active dont les noms suivent;

I. — CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR

Cadre navigant.

L'aspirant Serre (Jean-Julien-Louis).

Les adjudants-chefs:

Le Moigne (Jacques-Mathias).
Benoit de Nyvenheim (Guy-Joseph).
Cochois (Bernard-Félix-Julien).
Verschoote (Gustave-Pierre-André).
Auneau (René-Michel).

II. — CORPS DES OFFICIERS DES BASES DE L'AIR

Les aspirants:

Noguès (Vincent-Georges).
Jaud (Charles).
Cabos (René-Prosper-Joseph).
Venot (Jean).
Brasselet (Emile-Auguste).
Boone (Marcel-Henri-Joseph).
Garnier (André-Jules-Gustave).
Vessiller (Jean-Marie-Eugène).
Kopp (Marcel-René).
Chazal (Jean-Roger).
Roch (Paul-Jean).
Marty (Antoine).

III. — CORPS DES OFFICIERS MÉCANICIENS DE L'AIR

Les aspirants:

Thiébaut (André-Jean).
Rion (Yves-Eugène-Fernand).
Doumax (Guy-Pierre-Yves).
Léon (Roger).
Muller (Roger-Albert-Louis).

IV. — CORPS DES OFFICIERS DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'AIR

L'aspirant Le Duigou (François-Marie-Joseph).

Les adjudants-chefs:

Berthou (Marcel).
Lafaverges (Jean-Antonin).
Méline (Robert-Fernand-Jules).

Décrets du 8 mars 1957 portant promotions au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 8 mars 1957, sont promus au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air, pour prendre rang aux dates ci-après, les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent:

I. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DE L'AIR

a) Cadre navigant.

(Rang du 8 août 1953.)

M. Poincelet (Gilbert-Albert-Joseph), C. M. A. 222.

b) Cadre sédentaire.

(Rang du 8 août 1953.)

M. Jannot (Maurice-Albert), C. M. A. 221.
M. Magnin (Jean-Augustin-Nicolas), C. M. A. 221.

II. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'AIR

(Rang du 24 novembre 1953.)

M. Louise (Jean), C. M. A. 221.

Par décret en date du 8 mars 1957, sont promus au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air, pour prendre rang aux dates ci-après, les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent:

I. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DE L'AIR

a) *Cadre navigant.*

(Rang du 1er janvier 1955.)

M. Morin (Marcel), C. M. A. 226.

(Rang du 13 juin 1955.)

M. Isnard (Jacques), C. M. A. 226.

(Rang du 17 juin 1955.)

M. Monge (Guy-Bertrand-Alexis-Baptiste), C. M. A. 223.

(Rang du 23 juin 1955.)

MM. Ben Soussan (Elie-Edgard), C. M. A. 226.
Boisguerin (Louis-Marie-Julien), C. M. A. 227.
Bompard (Emmanuel-Jacques), C. M. A. 226.
Castaing (Norbert-Roger-Marc-Bernard), C. M. A. 226.
Cognard (Albert-Yvon), C. M. A. 226.
Drougnon (Jean-Paul-Marius), C. M. A. 226.
Duterire (Bernard-Edouard-Georges-Paul), C. M. A. 226.
Garcia (Martin), C. M. A. 226.
Morin (Paul-Charles), C. M. A. 226.
Perez (René), C. M. A. 226.
Pièri (Pierre), C. M. A. 227.
Rogue (Claude-Jean-Francis-Marcel), C. M. A. 226.
Saint-Jours (Guy-Marc), C. M. A. 226.

(Rang du 1er janvier 1956.)

M. Vernier (Jean-Pierre), C. M. A. 226.

(Rang du 28 mai 1956.)

M. Eymery (Henri-Anselme-Léon), B. T. N. air 01/701.

(Rang du 1er juillet 1956.)

MM. Bertin (Jacques-Henri-Marie), C. M. A. 226.
Susini (Paul-Joseph), C. M. A. 226.

(Rang du 16 septembre 1956.)

M. Gancel (Pierre-Jean-Marie), 10e E. C.

(Rang du 1er octobre 1956.)

MM. Bommier (Michel-Joseph), C. A. 02/157.
Duquesnoy (Hervé-Georges-Bernard-Louis), G. A. L. A. 01/473.
Gounot (Philippe-Marie-Emmanuel), C. M. A. 224.
Maignan (Georges-André-Jean), C. A. 02/157.

(Rang du 2 octobre 1956.)

M. Seguin (Jacques-Eugène-Marie), C. M. A. 228.

(Rang du 3 décembre 1956.)

M. Le Metayer (Jean-René-Emile-Lucien), C. M. A. 228.

b) *Cadre sédentaire.*

(Rang du 12 septembre 1947.)

M. Puidupin (Gustave-Arthur), C. M. A. 228.

(Rang du 23 juin 1955.)

MM. Guyot (Gérard-Marie), C. M. A. 226.
Taib (Paul-André), C. M. A. 226.

(Rang du 8 juillet 1956.)

M. Chabredier (Paul-Charles-Michel), C. M .A. 226.

(Rang du 25 décembre 1956.)

M. Delpouys (Maurice-François), C. M. A. 223.

II. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DES BASES DE L'AIR

(Rang du 10 juin 1955.)

M. Schaff (Nicolas), C. M. A. 221.

(Rang du 18 octobre 1955.)

M. Daumas (Gilbert-Louis), C. M. A. 226.

(Rang du 25 octobre 1955.)

M. Domec (André-Marcel), C. M. A. 226.

(Rang du 1er janvier 1956.)

MM. Momméja (Bernard-Henri), C. M. A. 225.
Pradines (Georges-Marcel), C. M. A. 226.

(Rang du 4 mars 1956.)

M. Dreyfus (René-Alfred-Joseph-Louis), C. M. A. 221.

(Rang du 17 mars 1956.)

MM. Malet (Yves-Paul-Marie-Marcel), C. M. A. 223.
Pattoret (André-Michel), Air Algérie.
Taxil (Paul-Henri-Bernard), C. M. A. 223.

(Rang du 23 mars 1956.)

M. Corriger (Roland-Hubert), C. M. A. 221.

(Rang du 4 avril 1956.)

MM. Guyard (Bernard-Auguste-Maurice), C. M. A. 221.
Quiri (André-Jean), C. M. A. 221.

(Rang du 2 mai 1956.)

M. Rochas (Jean-Edouard-Romain), C. M. A. 221.

(Rang du 15 mai 1956.)

M. Bailleul (Louis-Victor), C. M. A. 226.

(Rang du 16 juillet 1956.)

M. Salle (Edouard-Maurice), C. M. A. 222.

(Rang du 1er octobre 1956.)

M. Fonkenell (Jean-Edouard), C. M. A. 222.

(Rang du 2 octobre 1956.)

MM. Enjalbert (Pierre-Justin), C. M. A. 221.
Livera (Maurice-Louis-Antoine), C. M. A. 221.
Weber (René-Guillaume), C. M. A. 221.

(Rang du 15 octobre 1956.)

MM. Cuisenier (Jean-Henri-Eugène), C. M. A. 227.
Destrac (Paul-Julien), C. M. A. 227.
Deverly (Bernard-Charles-Arthur), C. M. A. 226.
Eon (Pierre-Ernest-Henri), C. M. A. 226.
Giraud (Philippe-Norman), C. M. A. 226.
Riche (Philippe-Ferdinand-Maurice), C. M. A. 226.

(Rang du 23 novembre 1956.)

M. Villiers (Maxence-Jules-Marie-Albert), Air Algérie.

(Rang du 3 décembre 1956.)

M. Foulon (Marcel-Alfred-Joseph), Air Algérie.

(Rang du 9 décembre 1956.)

M. Legeais (Jean), C. M. A. 225.

(Rang du 14 décembre 1956.)

MM. Achin (Jean-André), C. M. A. 224.
Bonaldi (Georges-Victor-Egiste), C. M. A. 224.
Contat (Roland-Gilbert-Sylvain), C. A. 02/115.
Durand (Jean-Marie-Louis), B. T. N. Air 01/141.
Guiou (Jean-Albert-Elie), C. M. A. 224.
Martimor (Charles-Gabriel-Dominique), Air Algérie.
Moré (Robert-Maurice), Air Algérie.

(Rang du 15 décembre 1956.)

MM. Bonnenfant (Jacques-Paul), B. T. N. Air 01/114.
Bruaire (Jean-Claude-Amable), C. M. A. 222.
Cluchet (Jean), B. T. N. Air 01/141.
Drouart (Jean-Julien), C. M. A. 222.
Jenvrin (Yves), C. M. A. 222.
Jollé (Paul-Hyacinthe-Yves-Marie), C. M. A. 222.
Lefeuvre (Gilbert-Français-Gustave), Air Algérie.
Le Grand (Jean-Yves), Air Algérie.
Le Quéré (Emile), C. M. A. 222.
Marand (Jean-Marie), C. M. A. 222.
Molin (Robert-Raymond), C. M. A. 222.
Musset (Jean-Abel), Air Algérie.
Péran (Jacques-Paul-Yves), Air Algérie.
Pétry (Gérard-Marie-Nicolas-Jean), C. M. A. 222.
Quenneville (Michel-Alfred-Bienaimé-Marie), C. M. A. 222.
Quérité (Philippe-Henri-Lucien-Hubert), C. M. A. 222.
Roman (Jean), Air Algérie.
Thiot (André), C. M. A. 222.
Vivier (Richard-Roger), Air Algérie.

(Rang du 17 décembre 1956.)

MM. Bigot (Pierre-Marie), C. M. A. 222.
Saintmarc (Jean-Francis), Air Algérie.

(Rang du 18 décembre 1956.)

MM. Aupy (René), Air Algérie.
Caporal (Jacques-Antoine-Jean-Baptiste-Henri), C. M. A. 222.
Felices (Jacques), Air Algérie.

(Rang du 19 décembre 1956.)

M. Valron (Jean-Charles-André-Antoine), C. I. E. E. S. 00/343.

(Rang du 22 décembre 1956.)

M. Destruhaut (Jacques-René), Air Algérie.

(Rang du 23 décembre 1956.)

M. Beaulieux (Jean-André), C. M. A. 223.

(Rang du 24 décembre 1956.)

MM. Damien (Alain-Claude), Air Algérie.
Ternier (Michel-Louis-Paul), Air Algérie.

(Rang du 28 décembre 1956.)

MM. Bernat (Pierre), C. M. A. 224.
Boissonnet (Jean-Antoine-Marie), C. M. A. 224.
Colombani Clauzel (Marcel), C. M. A. 224.
Cupidon (Maurice-Clairville-Marie), Air Algérie.
Dufour (Jean-Pierre), Air Algérie.
Lopvet (Jean-Michel), Air Algérie.
Rampal (Henri-Stanislas), C. M. A. 223.
Suzan (Christian-Amédée-Henri), C. M. A. 224.
Zaharia (Henri-Haume-Charles), C. M. A. 224.

(Rang du 29 décembre 1956.)

MM. Chollet (Roland-Lucien-Jean), C. M. A. 222.
Guézenec (Roger-Marcel), Air Algérie.
Rampignon (Marc-Guy), Air Algérie.
Rose (Pierre-Marcel), Air Algérie.
Vannanderbeck (Norbert-Charles), C. M. A. 222.

(Rang du 1er janvier 1957.)

M. Gauthier (Georges-Gaston-Henri), C. M. A. 223.

(Rang du 8 janvier 1957.)

M. Besset (Jacques-Marie-Joseph), Air Algérie.

(Rang du 10 janvier 1957.)

M. Veillon (André-Robert-Léon), B. T. N. Air 01/141.

(Rang du 20 janvier 1957.)

M. Fromage (Michel-Jean), C. M. A. 225.

(Rang du 23 janvier 1957.)

M. Marcus (Gaston-Emmanuel-David), B. T. N. Air 01/141.

III. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air

(Rang du 1er juillet 1953.)

M. Guillaume (Marcel-Achille-Henri), C. M. A. 227.

(Rang du 1er janvier 1955.)

M. Cassan (Henri-Jean), C. M. A. 226.

(Rang du 10 juin 1955.)

M. Pechin (Robert), C. M. A. 221.

(Rang du 23 juin 1955.)

MM. Dhers (Paul-Joseph), C. M. A. 226.
Ducarre (Jean-Albert-Paul), C. M. A. 226.
Lastes (Gaston-Casimir), C. M. A. 226.

(Rang du 15 octobre 1955.)

M. Cousin (Daniel-Emile), C. M. A. 221.

(Rang du 1er janvier 1956.)

MM. Millo (Albert-Marius-Victor), C. M. A. 226.
Traclet (Joseph-Albert), C. M. A. 226.

(Rang du 17 mars 1956.)

M. du Hamel de Milly (Jean-Yves-Xavier-Marie-Maurice), esc. héli-cop. 2 n° 11/471.

(Rang du 27 mars 1956.)

M. Birden (Henri-Georges), C. M. A. 221.

(Rang du 9 avril 1956.)

M. Penna (Guy-Alphonse-Antonin), C. M. A. 223.

(Rang du 1er octobre 1956.)

MM. Gabriel (Joseph-Marie-Henri), E. T. R. 00/805.
Lafon (Michel-Marcel-Jean), C. A. 02/148.
Letellier (Charles-Auguste-Alphonse), C. A. 02/148.
Magaud (Georges), E. T. R. 00/805.

(Rang du 2 octobre 1956.)

M. Souillot (Jean), C. M. A. 221.

(Rang du 2 décembre 1956.)

M. Vigulé (Pierre-Yves-Jean), C. M. A. 223.

(Rang du 11 décembre 1956.)

MM. Bertelli (Fernand), C. M. A. 221.
Moneyron (Jean), Air Algérie.
Plumey (Jean-Pierre-Georges-Marie), C. A. 02/211.

(Rang du 28 décembre 1956.)

M. Medan (Claude-Favien), B. T. N. Air 01/111.

(Rang du 30 décembre 1956).

M. Marlier (René), Air Algérie.

(Rang du 31 décembre 1956.)

M. Trabuc (Paul-Dominique), Gr E. C.

(Rang du 1er janvier 1957.)

M. Bourguignon (Marius-Charles), B. T. N. Air 01/111.

(Rang du 26 janvier 1957.)

M. Scano (Edouard), C. M. A. 225

IV. — Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air

(Rang du 18 juin 1953.)

M. Moreau (Marcel-Eugène), C. M. A. 221.

(Rang du 18 décembre 1953.)

M. Barthès (Maurice-Albert), C. M. A. 221.

(Rang du 2 octobre 1956.)

MM. Chene (Bruno-Marie-Paul), C. M. A. 221.
Picard (Jean-Marie), C. M. A. 221.

Les affectations mentionnées ci-dessus sont celles des intéressés au moment de l'établissement du décret.

Décret du 8 mars 1957 portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve de militaires engagés et rengagés admis dans une école de formation du personnel navigant et qui ont obtenu à l'examen de fin de stage un brevet de spécialité du cadre navigant.

Par décret du 8 mars 1957, sont nommés au grade de sous-lieutenant dans le corps des officiers de réserve de l'air (cadre navigant) les sergents d'active de l'armée de l'air désignés ci-après admis dans une école de formation du personnel navigant et qui ont obtenu, à l'examen de fin de stage, un brevet de spécialité afférent à une fonction de ce cadre:

Spécialité « Pilote ».

(Rang du 1er décembre 1956.)

MM.
Leduc (Tony-Jacques-Daniel), né le 10 janvier 1934.
El Guedj (André-Jean), né le 31 août 1934.
Boulat (Philippe-Eugène-Jean), né le 22 novembre 1933.
Toussaint (Bernard-René), né le 21 octobre 1932.

(Rang du 1er janvier 1957.)

Dubreuilh (Paul-Marie), né le 16 août 1934.

Décret du 8 mars 1957 portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve d'aspirants élèves officiers de réserve de l'armée de l'air (promotions Caen 56 A P. M. S. et normale).

Par décret du 8 mars 1957:

Est nommé au grade de sous-lieutenant l'aspirant élève officier de réserve de l'armée de l'air ci-après désigné, titulaire du brevet de préparation militaire supérieure, qui a subi avec succès l'examen de fin de cours de peloton d'élèves officiers de réserve (promotion Caen 56 A P. M. S.):

(Rang du 1er août 1956.)

Corps des officiers de réserve de l'air

Cadre navigant (élève observateur).

M. Mathevon (Robert-Jean-Marc), né le 31 mai 1934.

Est nommé au grade de sous-lieutenant l'aspirant élève officier de réserve de l'armée de l'air ci-après désigné, ayant subi avec succès l'examen de fin de cours du peloton d'élèves officiers de réserve (promotion Caen 56 A normale):

(Rang du 1er août 1956.)

Corps des officiers de réserve de l'air

Cadre navigant (élève observateur).

M. Goire (Jean-Georges-José-Louis), né le 26 mars 1934.

Décret du 8 mars 1957 portant régularisation de la situation militaire d'un officier de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 8 mars 1957:

Sont annulées la nomination au grade de sous-lieutenant (rang du 25 juin 1944) et la promotion au grade de lieutenant (rang du 20 mars 1947) prononcées successivement en faveur de M. l'aspirant Bouffartigue (Jacques-Louis), né le 11 octobre 1921, dans le corps des officiers de réserve de l'air, par décrets des 20 août 1944 et 28 juillet 1951.

Est nommé dans le corps des officiers de réserve de l'air, cadre sédentaire (régularisation):

Au grade de sous-lieutenant.

(Rang du 15 juin 1944.)

M. l'aspirant Bouffartigue (Jacques-Louis).

Est promu au grade de lieutenant dans le corps des officiers de réserve de l'air, cadre sédentaire (régularisation):

(Rang du 15 juin 1946.)

M. le sous-lieutenant Bouffartigue (Jacques-Louis).

Décret du 8 mars 1957 portant radiation des contrôles de l'armée de terre et admission dans les réserves de l'armée de l'air de deux officiers de réserve de l'armée de terre.

Par décret en date du 8 mars 1957:

Sont, sur leur demande, rayés des contrôles des officiers de réserve de l'armée de terre (infanterie):

M. Caron (Pierre-Maurice), sous-lieutenant.
M. Remy (Jean-Victor-Camille), sous-lieutenant.

Sont, sur leur demande, admis avec leur grade et leur ancienneté de grade dans le corps des officiers de réserve des bases de l'air:

(A compter du 21 novembre 1956) (régularisation).

M. Remy (Jean-Victor-Camille), sous-lieutenant.

(A compter de la date du présent décret.)

M. Caron (Pierre-Maurice), sous-lieutenant.

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Prix d'achat de l'alcool de betteraves du contingent pour la campagne 1956-1957.

Le ministre des affaires économiques et financières, le secrétaire d'Etat au budget, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu les articles 370 et 371 du code général des impôts;
Vu l'article 1er du décret n° 53-703 du 9 août 1953 relatif au régime économique de l'alcool;
Vu le décret n° 54-1137 du 13 novembre 1954 relatif au prix de la betterave;
Vu le décret n° 55-668 du 20 mai 1955 relatif à la production betteravière;
Vu l'arrêté du 19 juillet 1955, modifié par l'arrêté du 29 septembre 1955, relatifs aux distilleries d'alcool de betteraves;
Vu l'arrêté du 29 décembre 1956 portant fixation du prix de la betterave, des sucres de betteraves et de cannes de la campagne 1956-1957,

Arrêtent:

Art. 1er. — Dans la limite des droits reconnus à chaque usine au titre de la campagne 1956-1957, le prix d'achat par l'Etat de l'alcool provenant de la distillation des betteraves récoltées pendant la campagne 1956-1957, est fixé ainsi qu'il suit, par hectolitre d'alcool pur mesuré à la température de 15° centigrades:

Alcool rectifié extra-neutre.....	7.000 F	taxes non comprises.	
Flegmes titrant au minimum 90°....	6.550	—	—
Flegmes titrant moins de 90°.....	5.800	—	—

Les prix ci-dessus seront majorés d'une somme de 156.98 F par hectolitre d'alcool pur en faveur des distilleries éloignées des sucreries, bénéficiant de l'indemnité forfaitaire de remise en route prévue à l'article 1er du décret n° 55-668 du 20 mai 1955, et dont la liste est donnée par l'arrêté du 19 juillet 1955, modifié par l'arrêté du 29 septembre 1955.

Art. 2. — Pour les alcools rectifiés extra-neutres répondant aux conditions de recette fixées pour cette catégorie d'alcool, le prix fixé à l'article 1er s'applique à la totalité de l'alcool livré à l'Etat, sous réserve que la proportion d'alcool mauvais goût n'excède pas 18 p. 100 de la quantité d'alcool bon goût reconnue conforme aux

prescriptions du cahier des charges du service des alcools. L'alcool mauvais goût produit en excédent de cette proportion est payé au prix des flegmes titrant au minimum 90°.

Art. 3. — En plus du prix nu de l'alcool calculé sur les bases indiquées à l'article 1er, les distillateurs d'alcool de betteraves de la métropole recevront à titre de remboursement et au vu des justifications que leur aura délivrées l'administration des contributions indirectes, le montant de la taxe de 10 p. 100 instituée au profit du budget annexe des prestations familiales agricoles, qu'ils auront acquittée.

Le service des alcools versera au fonds national de progrès agricole, pour le compte des distillateurs, les taxes de 5 F par tonne de betteraves mises en œuvre, et de 5 F par hectolitre d'alcool produit.

Art. 4. — Le service des alcools fixera les conditions de recette, de payement, d'emmagasinage et d'enlèvement des alcools et, généralement, toutes les questions soulevées par l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 mars 1957.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RENÉ LARRE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
JEAN MASSON.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
ANDRÉ DULIN.

Taxe spéciale temporaire de compensation.

Le ministre des affaires économiques et financières, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'article 7 de la loi n° 48-1268 du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier;
Vu le décret n° 54-438 du 17 avril 1954 portant institution d'une taxe spéciale temporaire de compensation;
Vu l'arrêté du 17 avril 1954 fixant les modalités de perception et les conditions d'application de la taxe spéciale temporaire de compensation;
Vu l'arrêté du 5 avril 1956 relatif à la taxe spéciale temporaire de compensation,

Arrêtent:

Art. 1er. — La perception de la taxe spéciale temporaire de compensation instituée sur les produits désignés ci-après par l'arrêté du 5 avril 1956 est provisoirement suspendue:

NUMÉRO du tarif des droits de douane d'importation.	DESIGNATION DES PRODUITS
Ex 07-01.	Légumes et plantes potagères, à l'état frais ou réfrigéré: — Ex II. Epinards et salades diverses: — — Chicorée Witloof, dite « endive ».

Art. 2. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et entrera immédiatement en vigueur.

Fait à Paris, le 14 mars 1957.

Pour le ministre des affaires économiques et financières et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PHILIPPE HUET.

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RENÉ LARRE.

Pour le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL REVERDY.

Conseil d'administration de la Compagnie nationale du Rhône.

Par arrêté du 13 mars 1957, M. Malécot, directeur à l'administration centrale du ministère des affaires économiques et financières, est désigné en qualité de représentant de l'Etat au conseil d'administration de la Compagnie nationale du Rhône, en remplacement de M. Honnet.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Décret du 14 mars 1957 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 56-169 du 7 février 1956 relatif aux attributions du ministre des affaires économiques et financières;
Vu le décret n° 56-178 du 8 février 1956 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme;
Vu le décret n° 56-197 du 15 février 1956 relatif aux attributions des secrétaires et sous-secrétaires d'Etat relevant du ministre des affaires économiques et financières;
Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret n° 51-735 du 11 juin 1951 relatif aux délégations de signature susceptibles d'être conférées à certains fonctionnaires de l'administration centrale des travaux publics, des transports et du tourisme;
Vu l'arrêté du 2 février 1956 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme, modifié par les arrêtés des 23 juin et 30 août 1956;
Vu les arrêtés des 18 février, 3 et 31 août et 5 novembre 1956 portant délégation de signature,

Décrète:

Art. 1er. — En l'absence de M. Lagnace, directeur du cabinet, et de M. Barthélemy, chef de cabinet, délégation permanente et générale est donnée à M. Pierre Poutout, chef adjoint du cabinet, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et portera effet à partir du 9 mars 1957.

Fait à Paris, le 14 mars 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,
AUGUSTE PINTON.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Mise en vente libre du gas oil.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu le décret du 25 janvier 1949 portant fixation des conditions de répartition des matières premières et produits industriels pour la période durant laquelle les tâches de répartition sont encore indispensables;
Vu l'arrêté du 19 novembre 1956 relatif à la répartition du gas oil, modifié par l'arrêté du 20 décembre 1956,

Arrête:

Art. 1er. — Le gas oil est mis en vente libre à compter du 15 mars 1957, à zéro heure.

Art. 2. — Le fuel oil domestique destiné aux emplois définis à l'article 2 de l'arrêté du 20 décembre 1956 reste soumis aux règles de répartition fixées par l'arrêté du 19 novembre 1956, modifié par l'arrêté du 20 décembre 1956 susvisé, à l'article 3.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mars 1957.

MAURICE LEMAIRE.

Autorisation à la chambre de commerce de Saint-Dié d'accorder sa garantie à une société d'habitations à loyer modéré.

Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;
Vu l'article 7 de la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953;
Vu le décret du 9 août 1953 relatif à la participation des employeurs à l'effort de construction;
Vu le décret du 18 septembre 1953 relatif à l'intervention des chambres de commerce en matière de logement;
Vu la délibération de la chambre de commerce de Saint-Dié en date du 7 mars 1957,

Arrêtent:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Saint-Dié est autorisée à accorder sa garantie à un emprunt de 41.970.929 F à contracter par la société d'habitations à loyer modéré Le Toit vosgien, en vue de réaliser un programme de construction de logements.

Cette autorisation est donnée sous réserve d'une convention à intervenir entre Le Toit vosgien et l'assemblée consulaire et destinée à sauvegarder la responsabilité financière de cette compagnie

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 mars 1957.

Le ministre des affaires économiques et financières,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PHILIPPE RUET.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
MAURICE LEMAIRE.

AGRICULTURE

Création d'un comité primaire de gestion pour la propagande et la publicité en faveur des produits agricoles sur les marchés étrangers.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu les décrets nos 53-974 du 30 septembre 1953 et 55-575 du 20 mai 1955 relatifs à l'organisation des marchés agricoles et au fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué auprès du secrétaire d'Etat à l'agriculture un comité primaire de gestion pour la propagande et la publicité en faveur des produits agricoles sur les marchés étrangers.

Art. 2. — Ce comité a pour objet d'assister le secrétaire d'Etat à l'agriculture dans l'utilisation des crédits du fonds de garantie mutuelle affectés à la propagande collective intéressant les produits agricoles ou alimentaires ou leurs composés et dérivés sur les marchés étrangers.

Art. 3. — Le comité est présidé par le directeur général de l'agriculture du secrétariat d'Etat à l'agriculture.

Il comprend les personnalités suivantes ou leurs représentants:

Le chef du service des échanges et marchés au secrétariat d'Etat à l'agriculture;

Le directeur général de la caisse nationale de crédit agricole;

Le délégué général aux expositions et manifestations d'intérêt agricole;

Le directeur des relations économiques extérieures au secrétariat d'Etat aux affaires économiques;

Le délégué général du centre national du commerce extérieur;

Le directeur de la coordination économique et des entreprises nationales au secrétariat d'Etat aux affaires économiques;

Le président du comité permanent des foires et manifestations économiques à l'étranger;

Le président de l'assemblée permanente des présidents de chambres d'agriculture;

Le président de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles;

Le président de la confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles;

Le président de la confédération générale des coopératives agricoles;

Le président de la confédération des commerces de l'alimentation;

Le président de la fédération des industries de l'alimentation.

Art. 4. — Le secrétaire général du fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole et le contrôleur d'Etat auprès de cet organisme assistent de plein droit aux réunions du comité.

Art. 5. — Peuvent également être appelés à prendre part, à titre consultatif, en qualité d'expert aux travaux du comité:

Le président de l'association professionnelle spécialisée pour l'exécution des programmes ou son représentant;

Tous représentants d'organismes professionnels et administratifs dont la participation sera autorisée pour des questions déterminées par le comité sur proposition d'un de ses membres.

Art. 6. — Le directeur général de l'agriculture et le secrétaire général du fonds de garantie mutuelle sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 mars 1957.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
ANDRÉ DULIN.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
JEAN MASSON.

Vaccinations antiaphteuses prescrites par l'Etat.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le code rural, et notamment ses articles 234 à 239 et 335;

Vu le décret no 54-213 du 6 mars 1954 portant règlement d'administration pour l'application des articles susmentionnés;

Vu l'avis du comité consultatif des épizooties,

Arrête:

Art. 1er. — Les animaux des espèces sensibles à la fièvre aphteuse appartenant aux catégories ci-dessous mentionnées pourront être vaccinés, selon les indications de la situation sanitaire, par la voie sous-cutanée contre les virus aphteux des types O, A et C:

a) Animaux se trouvant dans les exploitations voisines d'un nouveau foyer de fièvre aphteuse dans les régions peu contaminées;

b) Animaux transhumants ou animaux appelés à être en contact avec ces derniers;

c) Animaux stationnés aux frontières pendant la saison d'estivage.

Les interventions concernant les animaux mentionnés au titre *a* devront être entreprises sitôt l'apparition du foyer et celles concernant les animaux mentionnés aux titres *b* et *c* terminées deux semaines au moins et trois mois au plus avant le départ pour la transhumance ou l'estivage.

Art. 2. — Des arrêtés préfectoraux détermineront les modalités d'application et d'exécution des opérations susmentionnées; ces arrêtés seront soumis à l'approbation du secrétaire d'Etat à l'agriculture.

Art. 3. — Le vaccin nécessaire aux vaccinations susmentionnées sera fourni gratuitement par l'Etat. Les interventions seront réalisées par les vétérinaires sanitaires au tarif fixé par arrêté préfectoral après avis des organisations professionnelles agricoles et vétérinaires. Ce tarif sera fixé forfaitairement par animal, compte tenu des frais d'intervention et de déplacement.

Art. 4. — En application des dispositions du décret du 3 janvier 1955, les animaux atteints de fièvre aphteuse ne peuvent être abattus que dans la localité où ils sont stationnés. En ce qui concerne les animaux contaminés, ils ne pourront être abattus que dans la localité où ils sont stationnés ou dans un établissement d'abattage situé à proximité et désigné par le préfet.

Art. 5. — Le professeur, chef des services vétérinaires au ministère de l'agriculture, les préfets et les directeurs départementaux des services vétérinaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 mars 1957.

ANDRÉ DULIN.

Interdiction de sortie de certains départements des animaux vivants des espèces sensibles à la fièvre aphteuse.

Par décision en date du 13 mars 1957, la liste des départements annexée à l'arrêté du 12 février 1957 est établie comme suit:

Ain.	Mayenne.	Saône-et-Loire.
Aisne.	Meurthe-et-Moselle.	Sarthe.
Cantal.	Meuse.	Seine.
Eure.	Morbihan.	Seine-Maritime.
Gers.	Nord.	Seine-et-Marne.
Ille-et-Vilaine.	Oise.	Seine-et-Oise.
Haute-Loire.	Orne.	Deux-Sèvres.
Loire-Inférieure.	Pas-de-Calais.	Somme.
Maine-et-Loire.	Basses-Pyrénées.	Vendée.
Manche.	Bas-Rhin.	Vienne.
Marne.		

La présente liste abroge et remplace celle publiée au *Journal officiel* du 13 février 1957 en complément de l'arrêté du 12 février 1957.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones,

Sur le rapport du secrétaire général,

Vu le décret no 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu les décrets des 1er et 14 février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret no 56-169 du 7 février 1956 relatif aux attributions du ministre des affaires économiques et financières;

Vu le décret no 56-196 du 8 février 1956 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones;

Vu le décret no 56-197 du 15 février 1956 relatif aux attributions des secrétaires et sous-secrétaires d'Etat relevant du ministre des affaires économiques et financières;

Vu l'arrêté du 8 février 1956 portant délégations de signature,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 8 février 1956 susvisé est modifié comme suit:

« Art. 2. — M. Boursaux, administrateur de 2e classe, est autorisé, d'une manière permanente, à signer les extraits d'ordonnances de délégation, les bordereaux de reprise de crédits et tous autres ordres d'annulation se rapportant à des dépenses imputables au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones ».

Art. 2. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté.

Art. 3. — Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 mars 1957.

EUGÈNE THOMAS.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret n° 57-305 du 14 mars 1957 instituant un fonds de participation à la recherche scientifique pour le payement de primes à certains personnels du centre national de la recherche scientifique, de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique supérieur.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 45-2632 du 2 novembre 1945 portant organisation du centre national de la recherche scientifique, modifiée par la loi n° 48-903 du 2 juin 1948;

Vu le décret n° 45-1861 du 12 août 1945 relatif à la rémunération des chercheurs du centre national de la recherche scientifique, modifié par le décret n° 46-2810 du 27 novembre 1946;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — En vue d'encourager et de récompenser les travaux de recherche scientifique qui concourent à l'avancement de la science, des primes de recherches pourront être allouées dans les conditions fixées ci-après aux chercheurs du centre national de la recherche scientifique et aux membres de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique supérieur lorsque ceux-ci effectuent des travaux de recherche.

Art. 2. — Les primes prévues à l'article précédent sont payées sur les crédits du chapitre 36-02 « Fonds de participation à la recherche scientifique » du budget de l'éducation nationale dont la dotation est fixée annuellement.

A ce chapitre sont, en outre, rattachés par voie de fonds de concours, virement ou rétablissement de crédits:

a) Les bénéfices provenant de la vente ou de l'exploitation des brevets et inventions réalisés par les chercheurs;

b) Les bénéfices provenant des contrats passés entre les organismes publics ou les entreprises privées, d'une part, et le centre national de la recherche scientifique, les directions de l'enseignement supérieur ou de l'enseignement technique, d'autre part, en vue de procéder à des travaux de recherche appliquée et de contrôle ou d'essais techniques en liaison avec des travaux de recherche.

Les modalités d'élaboration des contrats et de rattachement des crédits seront fixées par des textes ultérieurs.

Art. 3. — Pour l'exercice 1957, le financement sera assuré, d'une part, au moyen des crédits ouverts au chapitre 36-02 du budget de l'éducation nationale, soit 700 millions et, d'autre part, à concurrence de 137 millions par imputation sur le budget du centre national de la recherche scientifique.

Pour les exercices ultérieurs, le financement devra être assuré au moyen des ressources du chapitre 36-02 susvisé dont le montant global après les rattachements de crédits prévus aux paragraphes *a* et *b* de l'article 2 ci-dessus ne pourra excéder les sommes mises en distribution au titre de l'année 1957.

Art. 4. — Ont vocation à l'attribution des primes de recherche prévues par le présent décret, les personnels ci-après:

a) Centre national de la recherche scientifique: les directeurs de recherche, maîtres de recherche, chargés de recherche, attachés de recherche et stagiaires de recherche, à l'exclusion des agents à temps partiel visés par l'article 4 du décret n° 45-1861 du 12 août 1945 susvisé;

b) Enseignement supérieur et enseignement technique supérieur: les professeurs, maîtres de conférence, chefs de travaux et assistants rémunérés sur le budget du ministère de l'éducation nationale selon les règles en vigueur dans la fonction publique pour les personnels titulaires ainsi que certains personnels des grands établissements d'enseignement supérieur dont la liste sera fixée par arrêté du ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique.

Art. 5. — Sont exclus du bénéfice de la prime de recherche:

D'une part, les fonctionnaires inscrits à la patente;

D'autre part, les fonctionnaires et agents, qui en sus de leur traitement principal perçoivent des rémunérations accessoires pour un montant dépassant un certain pourcentage. Si ces rémunérations ne résultent pas d'une activité d'enseignement public, elles sont comptées pour le double de leur valeur. Ce pourcentage ainsi que certaines autres modalités d'application seront fixés par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique.

Art. 6. — Le taux individuel ne peut excéder 20 p. 100 du traitement moyen budgétaire de la catégorie à laquelle appartient le bénéficiaire.

Art. 7. — Les primes sont payables en deux fractions, le 30 juin et le 31 décembre, à la condition que les bénéficiaires soient encore régulièrement en fonction aux dates de payement. Les attributions seront prononcées par le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur proposition respectivement des directeurs du C. N. R. S., de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique, après avis de commissions chargées d'apprécier les travaux des différents chercheurs au vu du rapport annuel d'activité qu'ils devront présenter à cet effet. La composition de ces commissions sera fixée par arrêté interministériel.

Art. 8. — Le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le ministre des affaires économiques et financières, le secrétaire d'Etat au budget, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet à compter du 1er janvier 1957 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mars 1957.

GUY MOLLET

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
RENÉ BILLÈRES.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,
PIERRE MÉTAYER.

Décret n° 57-306 du 14 mars 1957 fixant le régime de participation à la recherche scientifique des personnels techniques du centre national de la recherche scientifique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat au budget, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 45-2632 du 2 novembre 1945 portant organisation du centre national de la recherche scientifique, modifiée par la loi n° 48-903 du 2 juin 1948;

Vu le décret n° 55-1608 du 7 décembre 1955 fixant le régime de participation à la production scientifique du personnel technique et du centre national de la recherche scientifique;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Une prime de participation à la recherche scientifique peut être attribuée, dans les conditions fixées aux articles suivants, aux personnels techniques des services extérieurs du centre national de la recherche scientifique qui auront obtenu personnellement des résultats scientifiques contrôlés ou participé directement à des découvertes ou à la mise au point des techniques nouvelles réalisées par des chercheurs.

Art. 2. — Peuvent seuls bénéficier éventuellement des primes les directeurs et sous-directeurs de laboratoire du centre national de la recherche scientifique, ainsi que les personnels techniques des catégories 1 A, 2 A, 3 A; 1 B, 2 B, 3 B, 4 B, 5 B, 6 B, 7 B; 1 C, 2 C, 3 C, 4 C, 5 C.

Art. 3. — Les primes de participation à la recherche scientifique prévues ci-dessus sont fixées par application des taux moyens suivants au traitement moyen budgétaire de chaque catégorie:

Directeurs et sous-directeurs de laboratoire: 15 p. 100;

Catégories 1 A et 2 A (9e, 10e et 11e échelon): 15 p. 100;

Catégorie 2 A (1er au 8e échelon compris) et catégorie 3 A: 12 p. 100;

Catégorie 1 B: 8 p. 100;

Catégories 2 à 5 B et catégories 1 à 5 C: 6 p. 100.

Les attributions individuelles de primes ne peuvent excéder le double des taux moyens ci-dessus.

Exceptionnellement et pour 20 p. 100 au maximum de l'effectif elles peuvent atteindre le triple desdits taux moyens.

Les crédits nécessaires au payement des primes sont prélevés par priorité sur le chapitre 36-02 du budget du ministère de l'éducation nationale. Ils ne peuvent être à aucun moment supérieurs à 12 p. 100 de la masse des traitements servis aux personnels visés au présent article.

Art. 4. — Le taux moyen des primes concernant les personnels des catégories 6 et 7 B est fixé à 4 p. 100 du traitement moyen de chaque catégorie. Le taux maximum individuel ne peut excéder le double du taux moyen. Les crédits nécessaires au payement de ces primes sont également prélevés par priorité sur le chapitre 36-02 du budget du ministère de l'éducation nationale, sur la base du taux moyen fixé ci-dessus.

Art. 5. — Par leur nature même, les primes sont essentiellement variables et personnelles; elles sont fixées chaque année par décision du directeur du centre national de la recherche scientifique d'après la valeur des résultats scientifiques obtenus par l'agent pendant l'année précédente.

Elles sont payables en deux fractions, les 30 juin et 31 décembre, à la condition que les bénéficiaires soient encore régulièrement en fonction aux dates du payement.

Art. 6. — Le décret n° 55-1608 du 7 décembre 1955 susvisé est abrogé.

Art. 7. — Le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le ministre des affaires économiques et financières, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet à compter du 1er janvier 1957 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mars 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

RENÉ BILLÈRES.

Le ministre des affaires économiques et financières,

PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

PIERRE MÉTAYER.

Décret n° 57-397 du 14 mars 1957 modifiant et complétant le décret n° 55-1484 du 14 novembre 1955 autorisant certaines catégories d'agents à percevoir des indemnités pour travaux supplémentaires.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 45-2632 du 2 novembre 1945 portant réorganisation du centre national de la recherche scientifique modifiée par la loi n° 48-903 du 2 juin 1948;

Vu le décret n° 52-625 du 28 mai 1952 fixant le statut des personnels contractuels techniques et administratifs du centre national de la recherche scientifique;

Vu le décret n° 50-1248 du 6 octobre 1950 fixant le nouveau régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être accordées aux personnels civils de l'Etat;

Vu le décret n° 55-855 du 25 juin 1955 relatif aux indemnités pour travaux supplémentaires allouées aux personnels des services extérieurs;

Vu le décret n° 55-1484 du 14 novembre 1955 autorisant certaines catégories d'agents à percevoir des indemnités pour travaux supplémentaires;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 1er du décret n° 55-1484 du 14 novembre 1955 susvisé est modifié de la manière suivante:

Supprimer les mots: « ... 5 B (exclusivement emplois d'aides-biologistes, d'aides-chimistes, d'aides-physiciens), 6 B et 7 B... ».

Art. 2. — Le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le ministre des affaires économiques et financières, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet à compter du 1er janvier 1957 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mars 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

RENÉ BILLÈRES.

Le ministre des affaires économiques et financières,

PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

PIERRE MÉTAYER.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décrets du 13 mars 1957 portant promotions et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par decret du Président de la République en date du 13 mars 1957, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 11 février 1957 portant que les promotions faites aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil:

Au grade de commandeur.

MM.

Flandre (Paul-Albert-Maurice), directeur de la Société agricole et forestière africaine, Libreville (Gabon) (Afrique équatoriale française). Officier du 21 décembre 1950.

Perier de Feral (Guy-Marc-Gilbert), conseiller d'Etat, Paris. Officier du 10 février 1951.

Par décret du Président de la République en date du 13 mars 1957, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 14 février 1957 portant que la promotion faite aux termes du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre Union française:

Au grade de commandeur.

M. Sall Massamba Maïssa, chef de canton, commis expéditionnaire de classe exceptionnelle, Tivaouane (Sénégal) (Afrique occidentale française). Officier du 2 août 1947.

Par décret du Président de la République en date du 13 mars 1957, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 14 février 1957 portant que les promotions et nomination faite aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus et nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil et exceptionnel:

Au grade d'officier.

MM.

Bonifay (Jean-Paul), avocat défenseur à Dakar (Sénégal) (Afrique occidentale française). Chevalier du 18 mai 1949. Ancienneté dans le grade: 7 ans 7 mois 15 jours. Titres exceptionnels.

Donsimoni (François), directeur du cabinet du président de l'Assemblée de l'Union française. Chevalier du 30 janvier 1950. Titres exceptionnels.

Au grade de chevalier.

M. Panouillot (Claude-Joseph), inspecteur des finances, directeur général de l'institut d'émission de l'Afrique équatoriale française; 19 ans 4 mois 6 jours de services, dont 1 an de majoration pour mobilisation. Titres exceptionnels.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Décret n° 56-1197 portant codification des règlements d'administration publique et des décrets en conseil d'Etat concernant la pharmacie (livre V du code de la santé publique, 2e partie).

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 novembre 1956:

Page 11390, 2e colonne, article R. 5077, 1re ligne, au lieu de: « Les inspecteurs témoins d'un flagrant délit ou... », lire: « Les inspecteurs témoins d'un flagrant délit de falsification, de fraude, ou... ».

Page 11393, 2e colonne, article R. 5112, supprimer « et » à la 5e ligne et ajouter à la fin du premier alinéa: « et avoir fait modifier l'enregistrement de leur diplôme ».

Page 11398, 2e colonne, article R. 5161, 1re ligne, au lieu de: « à la présente section », lire: « au présent paragraphe ».

Page 11410, 2e colonne, article R. 5272, 15e ligne, au lieu de: « à l'article R. 5127 », lire: « à l'article R. 5126 »; 18e ligne, au lieu de: « R. 5125 », lire: « R. 5124 ».

Ouverture de crédits sur exercices clos.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 mars 1957: page 2641, 2e paragraphe, 39e ligne, au lieu de: « pour l'exercice 1956 », lire: « pour l'exercice 1957 ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du vendredi 15 mars 1957.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. Vote du projet de loi (n° 1716) modifiant l'article 133 du code pénal et autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale du 20 avril 1929 pour la répression du faux monnayage. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 4203. — M. Wasmer, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — Question de M. Marcel Noël à M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme (n° 2115 du 3 juillet 1956).

(*La présidence a été informée du retrait de cette question par son auteur.*)

II. — M. Gilles Gozard demande à M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme quelles dispositions ont été prises afin d'empêcher que la crise actuelle de ravitaillement en essence n'ait de fâcheuses répercussions sur l'activité touristique en France au cours des mois à venir en raison de la crainte que pourraient avoir les touristes étrangers de ne pas trouver, dans notre pays, un ravitaillement en essence suffisant pour leurs déplacements. Il semble qu'il serait possible de maintenir l'afflux des touristes étrangers en France en les informant des mesures qui pourront être prises, en tout état de cause, en leur faveur (2e appel).

III. — M. Goudoux expose à M. le ministre des affaires étrangères que les récents accords entre la France et la République fédérale allemande, au sujet de la Sarre, concernent aussi le canal d'Alsace; que le communiqué franco-allemand du 5 juin 1956 indique que le texte de directives communes à donner aux experts des deux pays a été arrêté pour l'élaboration d'accords; que certains de ces accords porteront sur le canal d'Alsace; qu'à ce sujet, il apparaît que des modifications seraient apportées aux plans français et que la continuation de la construction du canal en territoire français serait abandonnée; que de telles décisions auraient des conséquences extrêmement graves en ce qui concerne la production d'énergie, la navigation et l'économie alsacienne. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que soit sauvegardé l'intérêt national abandonné pour une politique soi-disant européenne, au profit de l'Allemagne de Bonn.

IV. — M. Marin expose à M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture qu'un orage de grêle a anéanti, dans la proportion de 70 à 100 p. 100, les cultures maraîchères sur une étendue de 500 hectares environ à Pernes-les-Fontaines (quartier des Garrigues), dans le département de Vaucluse, et que la consternation règne parmi les agriculteurs touchés par ce désastre. Il lui demande quelles mesures immédiates et à long terme il va prendre pour venir en aide à ces agriculteurs, qui se trouvent dans une situation très difficile.

V. — M. Soustelle attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la profonde émotion provoquée dans les milieux français du Maroc par l'arrestation d'un docteur à Taza, et lui demande quelles dispositions il a prises ou compte prendre pour défendre ce citoyen français, et, d'une façon générale, nos compatriotes résidant au Maroc, contre des sévices et des détentions arbitraires.

VI. — M. Damasio demande à M. le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population s'il est exact que des détournements ont été constatés au détriment du budget de l'A. M. G. du département des Landes depuis 1953 dans la commune d'Aire-sur-Adour et, dans l'affirmative: 1° quelle est l'importance des sommes qui ont été détournées; 2° quelle sanction a été prise à l'égard des praticiens responsables sur le plan administratif; 3° quelle suite a été donnée à cette affaire par l'ordre régional des médecins; 4° quelle suite a été donnée à cette affaire sur le plan pénal.

VII. — M. Frédéric-Dupont demande à M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme, où en sont les études ayant pour objet l'utilisation de la gare d'Orsay en terminus de l'aéroport d'Orly, en empruntant la voie souterraine existant déjà.

VIII. — M. André Beauguitte demande à M. le ministre des affaires étrangères quelles mesures compte prendre le Gouvernement: 1° pour mettre un terme au trafic d'armes intensif qui s'effectue impunément à la frontière algéro-tunisienne; 2° pour qu'un statut juridique de l'armée française en Tunisie permette à nos forces armées de ne pas assister impuissantes à cette aide en matériel de guerre au profit des rebelles, dont le transport est assuré par les véhicules de la garde nationale tunisienne jusqu'au point géographique où les fellagha les prennent en compte.

IX. — M. Jégorel demande à M. le ministre de l'intérieur quelles mesures il compte prendre pour venir en aide aux petites communes qui sont dans l'impossibilité d'équilibrer leur budget, n'ayant à percevoir, au titre de la taxe locale, qu' « un minimum garanti » par tête d'habitant, très insuffisant, qui ne leur permet pas de faire face à leurs dépenses d'équipement (notamment voirie, adduction d'eau).

X. — M. Berthet demande à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées pour quelles raisons les élèves de l'école normale supérieure d'éducation physique et des centres régionaux d'éducation physique et sportive qui préparent, par un cycle d'études de trois ans, la deuxième partie du professorat d'éducation physique, se voient refuser, s'ils ont vingt-cinq ans, le bénéfice du sursis prévu par le quatrième alinéa de l'article 23 de la loi du 31 mars 1928, complétée par la loi du 18 mars 1955, relative au recrutement de l'armée.

3. — Fixation de l'ordre du jour.

4. — Discussion des conclusions du rapport (n° 4192) portant, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, proposition de décision, en deuxième examen et en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret n° 56-1249 du 10 décembre 1956 instituant un régime spécial concernant les réserves constituées par les entreprises métropolitaines pour investissements dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et dans la République autonome du Togo. (N° 4224. — M. Raingeard, rapporteur.)

5. — Suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Barrachin, sur les graves inconvénients qu'entraîne l'attitude passive du Gouvernement au regard de la réforme constitutionnelle, la discussion s'enlisant à la commission compétente, alors que les provocations des adversaires de la France et la défiance de certains de ses alliés ont souvent manifestement pour origine ou pour point d'appui la faiblesse de nos institutions;

2° De M. Legendre, sur les contradictions relevées dans la déclaration du Gouvernement du 9 janvier entre, d'une part, l'affirmation du maintien de la présence française en Algérie; le refus d'accepter « que les Musulmans profitent de leur nombre pour condamner à la tutelle ou au départ la minorité d'origine européenne » avec, d'autre part, les moyens qu'il préconise, et notamment l'institution du collège unique;

3° De M. Dorey, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour faire face aux prochaines échéances économiques et financières: évolution de l'indice des prix, épuisement des réserves de devises antérieurement constituées, aggravation du déficit budgétaire et situation de la trésorerie;

4° De M. Lamps, sur la situation économique et financière de la France, et notamment: *a*) les difficultés croissantes que rencontrent la classe ouvrière et l'ensemble des masses laborieuses des villes et des campagnes du fait de la hausse des prix que ne parviennent pas à masquer les mesures de truquage de l'indice des 213 articles; *b*) les menaces qui pèsent sur notre monnaie du fait de la poursuite de la guerre en Algérie;

5° De M. Paul Reynaud, sur la politique économique et financière du Gouvernement;

6° De M. Casanova, sur la politique générale du Gouvernement, et notamment sur la situation en Algérie et les conditions nécessaires à la solution pacifique du problème algérien;

7° De M. Hénault, sur les raisons pour lesquelles le Gouvernement, après avoir obtenu un vote rapide du Parlement sur l'Organisation commune des régions sahariennes, n'a pas encore procédé, deux mois après ce vote, à la mise en place de ses organes directeurs, alors que la situation s'aggrave notamment aux confins marocains et en Mauritanie, tandis que les découvertes pétrolifères posent des problèmes relevant de l'O. C. R. S., et dont l'importance n'échappe à aucun Français;

8° De M. Bouhey, sur la politique internationale du Gouvernement, en particulier sur les problèmes du Moyen-Orient et sur les initiatives qu'il entend prendre pour faciliter le règlement des litiges actuels.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 15 mars 1957.

N° 4324. — Proposition de loi de M. Chauvet tendant à raccourcir en faveur des anciens membres de la résistance active et continue, sinistrés mobiliers ou immobiliers, les délais de remboursement en espèces des titres à eux attribués en payement de leurs dommages de guerre pour la reconstitution de leurs biens détruits (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 4325. — Proposition de loi de M. Edouard Bonnefous tendant à reconnaître le droit au titre de déporté résistant aux internés résistants qui ont été déportés par l'ennemi et qui ont été fusillés ou se sont évadés en cours de déportation avant d'être parvenus au lieu de leur destination (renvoyée à la commission des pensions).

N° 4331. — Rapport de M. Jean Guitton, au nom de la commission de la reconstruction, sur la proposition de loi tendant à modifier la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

N° 4381. — Proposition de loi de M. Jean Lainé tendant à exonérer le vaccin antiaphteux de la taxe à la valeur ajoutée (renvoyée à la commission des finances).

N° 4382. — Proposition de loi de M. Jean Lainé tendant à faire bénéficier les fonctionnaires détachés auprès des caisses d'épargne des dispositions de l'article 112 *bis* de la loi du 19 octobre 1946 (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 4394. — Proposition de résolution de M. Pierre Pommier tendant à inviter le Gouvernement à faire appel à l'épargne française pour financer les investissements nécessaires à la mise en valeur des richesses minières et pétrolifères du Sahara (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 4397. — Proposition de loi de M. Savard tendant à modifier, en ce qui concerne les crédits pour 1957 du secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population, l'article 15 de la loi du 29 décembre 1956 et le décret du 30 janvier 1957 portant blocage de crédits (renvoyée à la commission des finances).

N° 4399 (1). — Proposition de résolution de M. Penoy tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les victimes et réparer les dégâts causés aux domaines publics et privés dans le département des Ardennes par les récents glissements de terrains (renvoyée à la commission des finances).

N° 4403. — Proposition de loi de M. Marcel Noël tendant: 1° à dispenser les agents de la Société nationale des chemins de fer français titulaires d'une pension d'invalidité de toute participation à l'occasion des frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation ou de cure; 2° à faire bénéficier, le cas échéant, ces mêmes agents des dispositions de l'article 55 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 4404. — Rapport de M. Provo, au nom de la délégation de la commission de l'intérieur, qui a été chargée, par l'Assemblée nationale, le 26 octobre 1956, d'enquêter sur les sévices qui auraient été infligés, au cours de leur interrogatoire, à certaines personnes dans le département d'Oran.

N° 4406. — Proposition de loi de M. Ramette tendant à attribuer aux salariés, quelle que soit la région où est situé leur lieu de travail, une prime spéciale de transport dont le montant sera au moins égal à 70 p. 100 des frais de transport qu'ils supportent (renvoyée à la commission du travail).

N° 4422. — Rapport de M. Mazier, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi programme pour l'aide à la construction navale.

N° 4523. — Proposition de loi de M. Panier tendant à surseoir temporairement à l'expulsion de certains locataires commerciaux (renvoyée à la commission de la justice).

(1) Tirage restreint.

Commission des affaires économiques.

Séance du jeudi 14 mars 1957.

Présents. — MM. Abelin, Balestreri, Baudry d'Asson (de), Castera, Catoire, Mme Estachy, MM. Goussu, Grandin, Hugues (André) (Seine), Jarrosson, Juge, Julian (Gaston), Lainé (Raymond) (Cher), Larue (Raymond) (Vienne), Larue (Tony) (Seine-Maritime), Leroy, Lespiau, Nerzic, Palmero, Pirot, Pommier (Pierre), Ramonet, Rolland, Temple, Vals (Francis).

Excusé. — M. Jean-Paul David.

Commission de l'agriculture.

Séance du jeudi 14 mars 1957.

Présents. — MM. Baurens, Besson (Robert), Boscary-Monsservin, Mme Boutard, MM. Bretin, Charpentier, Chatelain, Davoust, Fourvel, Guillou (Pierre), Guitton (Antoine) (Vendée), Jacquet (Michel), Juskiewenski, Laborbe, Lainé (Raymond), Lalle, Lamarque-Cando, Le Caroff, Lucas, Mabrut, Martin (Gilbert) (Eure), Maton, Méhaignerie, Nisse, Pelleray, Rincent, Ruffe (Hubert), Sagnol, Sesmaisons (de), Soury, Thoral, Védrines.

Excusé. — M. Babet.

Suppléants. — MM. Bayrou (de M. Bricout), Durroux (de M. Gourdon), Jégorel (de M. Ihuel), Bouloux (de M. Lucien Lambert), Diat (de M. Raymond Lefranc), Orvoen (de M. Lux), Tremouilhe (de M. Morève), Marius Cartier (de M. Waldeck Rochet), Julian (de M. Tricart), Coutureau (de M. Vahé).

Commission de la défense nationale.

Séance du jeudi 14 mars 1957.

Présents. — MM. André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Arnal (Frank), Bayrou, Christiaens, Crouzier (Jean), Diat (Jean), Ducos, Dupraz (Joannès), Gaillemin, Hennequelle, Koenig, Montalat, Monteil (André), Montel (Pierre) (Rhône), Plantevin, Puy, Scheider, Triboulet, Vilion (Pierre).

Excusés. — MM. Demarquet, Le Pen.

Commission de l'intérieur.

Séance du jeudi 14 mars 1957.

Présents. — MM. Barbot (Marcel), Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise,) Cayeux (Jean), Chauvet, Christofol, Dreyfus-Schmidt, Durroux, Féron (Jacques), Gagnaire, Hovnanian, Isorni, La Chambre (Guy), Lenormand (André) (Calvados), Levindrey, Mérigonde, Montalat, Priou, Provo, Rey, Roclore, Seitlinger, Vignard.

Excusé. — M. Quinson.

Suppléant. — M. Orvoen (de M. Conombo).

Commission des pensions.

Séance du jeudi 14 mars 1957.

Présents. — MM. Angibault, Bartolini, Bégouin (Lucien) (Seine-et-Marne), Berthet, Cormier, Couturaud, Delabre, Dixmier, Dufour, Fauchon, Garnier, Guibert, Guislain, Mouton, Perroy, Ranoux, Roucaute (Roger) (Ardèche), Sagnol, Thiriet.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 14 mars 1957.

Présents. — MM. Alduy, Ballanger (Robert), Barrachin, Billat, Bruyneel, Coste-Floret (Paul), Dejean, Fourcade) (Jacques), Giscard d'Estaing, Juge, Juvenal (Max), Mme Lefebvre (Francine), MM. Lussy (Charles), Mignot, Moisan, Raymond-Laurent, Tremolet de Villers, Verdier.

Excusé. — M. Jean-Paul David.

Suppléants. — MM. Michel (de M. Bourbon), Prisset (de M Bouxom), Crouzier (de M. Delachenal), Mouton (de M. Demusois), Sauvage (de M. Mamadou Dia), Dufour (de M. Duclos), Just Evrard (de M. Juvenal), Marcel Hamon (de M. Kriegel Valrimont), Gouin (de M. Mazuez), Gravoille (de M. André Mercier), Mmes Grappe (de M. Perche), Rocca (de M. Peron), MM. Gautier (de M. Ramette), Bacon (de M. Teitgen), Guibert (de M. Tsiranana).

Réunions de commissions du vendredi 15 mars 1957.

Conférence des présidents, à onze heures quinze. — Cabinet de M. le président.

Commission de la justice et de législation, à seize heures. — Local n° 250.

Commission de la presse, à dix heures. — Local n° 230.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 255.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 19 mars 1957.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères, comme suite à la réponse qu'il a bien voulu faire lire au Conseil de la République, le 15 janvier, comment il envisage que l'intégration politique de la France dans la petite Europe assurera, mieux qu'à l'heure présente, la défense des intérêts de la France en Méditerranée, au Proche-Orient et en Afrique. (N° 850.)

II. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères pour quelles raisons, contrairement au vote formel des deux Chambres formant le Parlement, il n'a pas été donné suite à l'idée que l'Assemblée européenne chargée de suivre l'exécution du traité dit d'Euratom, fût distincte des autres assemblées européennes. (N° 861.)

III. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères quelles dispositions le Gouvernement français et le Gouvernement marocain ont prises et, devant leur échec, quelles dispositions envisagent-ils de prendre pour assurer la libération des militaires et des civils français qui ont été enlevés et demeurent emprisonnés, et s'il paraît conforme aux intérêts et à l'honneur de la France de continuer à verser des sommes considérables d'argent au Gouvernement marocain alors qu'il paraît, dans une large mesure, complice de certains enlèvements et de certaines détentions arbitraires. (N° 862.)

IV. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères: 1° quelles mesures ont été prises pour libérer les citoyens français arbitrairement détenus et parfois martyrisés par des Marocains; 2° quelles punitions sont infligées réellement aux auteurs des massacres ou des tortures dont des Français et des Européens ont été, et sont encore, les victimes, comme de récents incidents près de Port-Lyauley en sont le témoignage. (N° 871.)

V. — M. Montpied expose à M. le ministre d'Etat chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, qu'un économe d'une école normale d'instituteurs, nommé régulièrement professeur d'histoire de la musique d'une école nationale de musique et d'art dramatique, succursale du Conservatoire national de Paris, n'a pu percevoir, depuis août 1953, la rémunération des quatre heures de cours qu'il donne par semaine, ceci malgré d'innombrables démarches administratives effectuées et renouvelées; et lui demande s'il est enfin décidé à prendre toutes mesures utiles pour que cesse une telle anomalie et que l'arrêté interministériel nécessaire intervienne dans le plus bref délai pour permettre au fonctionnaire intéressé de toucher enfin les indemnités qui lui sont dues pour des services faits. (N° 864.)

VI. — M. Jean Biatarana, considérant l'importance de l'élevage des chevaux de sang dans l'agriculture française et la nécessité de la maintenir, demande à M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture les décisions qu'il compte prendre ou proposer d'urgence afin que la prime à l'élevage, payée avant le 1er janvier 1957 par les sociétés de courses, créditées par la direction générale des haras, soit maintenue ou rétablie. (N° 865.)

VII. — M. Trellu rappelle à M. le secrétaire d'Etat au budget que, lors de la discussion budgétaire relative au budget de l'éducation nationale (Conseil de la République, séance du 19 décembre 1956), il avait fait, sur le sort réservé aux sous-archivistes (personnel technique des archives départementales), état d'un accord auquel avait souscrit M. le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique. Les intéressés avaient compris que l'indice de plafond des adjoints d'archives serait de 430, chiffre moyen entre ceux de 410 et 450 qui avaient été proposés par les différents ministères. Or, les sous-archivistes font état de difficultés de dernière heure qui remettraient en cause ce léger avantage, acquis laborieusement. Il lui demande si ces propos sont exacts et de bien vouloir lui préciser quels sont les indices dont seront dotés de façon sûre les sous-archivistes. (N° 866.)

VIII. — M. René Dubois demande à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées de bien vouloir lui préciser: 1° la liste du matériel militaire et de l'armement cédé par la France au Gouvernement tunisien (jeeps, camions, artillerie neuve en parfait état); 2° à quelle somme peut être évaluée la valeur de ce matériel; 3° les conditions dans lesquelles ce matériel a été prélevé sur l'armée française; 4° les conditions dans lesquelles ce matériel a été cédé à l'armée tunisienne; 5° les conditions dans lesquelles sont passées au Gouvernement tunisien les anciennes casernes de l'armée française et comment il advient que certaines d'entre elles, assez mal entretenues faute de crédits, ont été remises en état sitôt avant que d'être cédées au Gouvernement tunisien. (N° 867.)

IX. — M. Gabriel Puaux demande à M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information, quelle suite a été donnée à la déclaration faite par M. le président du conseil le 11 décembre 1956, au banquet de l'Association professionnelle des rédacteurs en chef, et par laquelle celui-ci annonçait qu'il ferait examiner par les ministres responsables la suggestion qui lui avait été présentée en ce qui concerne les journalistes professionnels français du Maroc et de la Tunisie, ceux-ci ne devant pas mettre en doute la solidarité de la nation. (N° 869.)

X. — M. André Armengaud expose à M. le président du conseil: 1° qu'à l'occasion des débats sur la politique économique ou sur la politique du ministère des affaires étrangères l'attention du Gouvernement a été attirée sur la contradiction entre le désir d'expansion culturelle et les réductions apportées au budget des relations culturelles; 2° qu'il lui a déjà été répondu que la nécessité de réduction des crédits budgétaires avait conduit le département des affaires étrangères à freiner le développement des services culturels français à l'étranger, mais que, néanmoins, note serait prise de la nécessité de maintenir occupés par leurs titulaires, avec toutes leurs conséquences, les postes français à l'étranger, notamment ceux d'enseignement; 3° qu'à la suite des démarches effectuées par les trois sénateurs représentant les Français à l'étranger, une commission a été constituée dont l'objet est de reviser les rémunérations en monnaie locale des fonctionnaires français résidant à l'étranger; 4° que cette commission s'est réunie tout récemment et que la seule conclusion qui a été tirée, c'est qu'en raison de l'opposition

entre la politique du ministère des affaires étrangères et celle du ministère des finances, notamment en matière de crédits, la commission ne pouvait statuer en rien; 5° que les nécessités de réduire le déficit en devises rendent plus opportune que jamais la présence française culturelle et technique à l'étranger afin d'assurer entre la France et certains pays étrangers les échanges qui permettent de redresser à terme la présente situation; et lui demande s'il estime conforme à l'unité du Gouvernement et à l'unité du pays qu'il soit impossible de définir une politique qui sache associer intelligemment l'expansion culturelle française à l'étranger, son corollaire, qui est l'expansion économique également à l'étranger, et une saine politique budgétaire fondée sur la suppression des dépenses inutiles et le maintien de celles utiles. (N° 870.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à valider la loi n° 374 du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères et rendant cette loi applicable dans les départements d'outre-mer. (N°s 394 et 471, session de 1956-1957. — M. Biatarana, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

3. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi, adoptée avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, relative aux concours de médecin des hôpitaux de Paris, et complétant l'article 730 du code de la santé publique. (N°s 501, 665, session de 1955-1956; 420 et 509, session de 1956-1957. — M. René Dubois, rapporteur de la commission de la famille, de la population et de la santé publique.)

4. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, portant organisation du laboratoire national de la santé publique et modification de la législation pharmaceutique. (N°s 423, 590, 611, session de 1955-1956; 421 et 499, session de 1956-1957. — M. Henri Varlot, rapporteur de la commission de la famille, de la population et de la santé publique.)

Commission des boissons.

Séance du jeudi 14 mars 1957.

Présents. — MM. Aguesse, Georges Bernard, Claparède, Cuif, Duplic, Etienne Gay, de Geoffre, Marc Pauzet, Péridier, Georges Portmann, Sempé, Thibon, Verneuil.

Suppléant. — M. Brégégère.

Excusés. — MM. Jean Bène, Henri Cordier, Hoeffel, Maupoil, Monsarrat, Jules Pinsard, Sauvétre.

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du jeudi 14 mars 1957.

Présents. — MM. Raymond Bonnefous, Deutschmann, Mme Marcelle Devaud, MM. Jacques Gadoin, Lachèvre, Le Basser, Waldeck L'Huillier, Montpied, Nayrou, Marcelle Rupied, Soldani, Zussy.

Excusés. — MM. Marcel Bertrand, André Cornu, Delrieu, Mme Renée Dervaux, MM. Enjalbert, Robert Gravier, Restat, Schwartz, Wach.

Suppléants. — MM. Jean Bertaud, Descours-Desacres.

Commission de la production industrielle.

Séance du jeudi 14 mars 1957.

Présents. — MM. Bataille, Bonnet, Bousch, Nestor Calonne, Henri Cornat, Deguise, Droussent, Lebreton, Piales, Raymond Pinchard, Suran, Tharradin, Vanrullen, de Villoutreys.

Excusés. — MM. Coudé du Foresto, Laurent-Thouverey, Longchambon, Claude Mont.

Convocations de commissions.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mercredi 20 mars 1957, à quinze heures (local n° 215):

I. — Examen, en deuxième lecture, des décisions (n°s 483 à 493, session 1956-1957) de l'Assemblée nationale relatives:

Aux services de l'Etat, à l'organisation des services publics et à la réorganisation des postes et télécommunications;

A la réorganisation de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française;

Aux conseils de gouvernement et assemblées territoriales de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française;

A la réorganisation de Madagascar;

Aux conseils de gouvernement, assemblées représentatives et assemblées provinciales de Madagascar;

Aux collectivités rurales d'Afrique occidentale française, d'Afrique équatoriale française et de Madagascar.

Nomination de rapporteurs.

II. — Questions diverses.

La commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine se réunira le mercredi 20 mars 1957, à onze heures (local n° 201):

I. — Audition de M. Tibor Mende à l'occasion de son récent voyage en Indochine.

II. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du vendredi 15 mars 1957.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret du 24 février 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale en Nouvelle-Calédonie. (N°s 274 et 278, session 1956-1957, M. Antonini, rapporteur; n° 288, session 1956-1957, avis de la commission des affaires financières, M. Pierre Cornet, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret du 24 février 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans les Etablissements français de l'Océanie. (N°s 255 et 279, session 1956-1957, M. Roulleaux-Dugage, rapporteur, et n° 289, session 1956-1957, avis de la commission des affaires financières, M. Pierre Cornet, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret du 24 février 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale aux Comores. (N°s 257 et 281, session 1956-1957, M. Ahmed Abdallah, rapporteur; et n° 291, session 1956-1957, avis de la commission des affaires financières, M. Pierre Cornet, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret du 24 février 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale en Côte française des Somalis. (N°s 256 et 280, session 1956-1957, M. Pinloux, rapporteur, et n° 290, session 1956-1957, avis de la commission des affaires financières, M. Pierre Cornet, rapporteur.)

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret n° 57-215 du 24 février 1957 sur la réparation et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires d'outre-mer et au Cameroun. (N°s 247 et 271, session 1956-1957, M. Bégarra, rapporteur; avis de la commission des affaires financières, M. Marcel Léger, rapporteur.)

6. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret du 24 février 1957 fixant les règles générales applicables aux marchés passés au nom des groupes de territoires, territoires et provinces d'outre-mer. (N°s 246 et 270, session 1956-1957, M. Robert Schmitt, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 15 mars 1957.

N° 303. — Demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret portant statut du Cameroun (renvoyée à la commission de politique générale).

Nomination de membre de commission.

Dans sa séance du jeudi 14 mars 1957, l'Assemblée de l'Union française a nommé M. Boisdon membre de la commission de politique générale, en remplacement de M. Gervain.

Affaires économiques.

Séance du jeudi 14 mars 1957.

Présents: MM. David-Darnac, Dusseaulx (Roger), Olléon (Jean), Ramus. *Suppléants:* M. David-Darnac de M. Loste, M. Olléon (Jean) de M. Troisgros, M. Ramus de M. Ahmed Abdallah.

Excusés: MM. Roccaglia, Dède, Foccart.

Politique générale.

Séance du jeudi 14 mars 1957.

Présents: MM. Ahidjo Ahmadou, Antonini, Cazelles, Charles-Cros, Delmas, Habib-Deloncle, Mme Lefaucheux, MM. Odru, Pialoux, Roulleaux-Dugage. *Suppléants:* M. Loste de M. Michalet, M. Antonini de M. Bangoura, M. Cazelles de M. Rosenfeld, M. Reverbori de M. Guirandou N'Diaye, M. Delmas de M. Frey, M. Habib-Deloncle de M. Laurin, Mme Lefaucheux de M. André (Max), M. Odru de M. Barbé.

Assistaient en outre à la séance: MM. Eschenbrenner, représentant du territoire de la Nouvelle-Calédonie; Roccaglia, représentant du territoire du Cameroun.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination d'Israël.

(Contingents de l'année 1957.)

Les exportateurs sont informés de ce que le contingent ci-après est ouvert à l'exportation des bois à destination d'Israël:

Grumes de hêtre: 300 mètres cubes.

Ce contingent sera distribué conformément à la procédure prévue par l'avis aux exportateurs publié dans le *Journal officiel* du 11 octobre 1956 (art. 4).

En exécution des prescriptions de l'avis précité (art. 5), le maximum des autorisations d'exporter pouvant être attribuées simultanément à chaque exportateur a été fixé au volume pouvant être chargé en une fois par le navire affrété.

Avis aux importateurs de figues sèches originaires et en provenance d'Italie.

Les importateurs sont informés de l'ouverture d'un contingent supplémentaire de 20 millions de francs de figues sèches originaires et en provenance d'Italie (n° ex 08-03 B du tarif douanier, poste 16 de l'accord commercial franco-italien du 21 avril 1956).

La réalisation de cette importation aura lieu dans les mêmes conditions que celles fixées par l'avis aux importateurs du 29 décembre 1956 (page 12627).

Avis aux importateurs de viande de l'espèce porcine originaire et en provenance de Tchécoslovaquie.

Les importateurs sont informés de l'ouverture d'un contingent d'importation de viande fraîche, réfrigérée ou congelée de l'espèce porcine (n° du tarif douanier 02-01 A d) originaire et en provenance de la Tchécoslovaquie (poste « divers »).

Cette importation est réservée aux importateurs ayant souscrit des conventions avec l'administration dans le cadre des opérations autorisées par le fonds d'assainissement du marché de la viande et pouvant justifier ultérieurement, auprès du secrétariat d'Etat à l'agriculture, de la réexportation de la marchandise sous forme de produits fabriqués.

Par dérogation aux dispositions de l'article 2 du décret du 13 juillet 1949, les demandes de licences d'importation établies sur formule modèle AC pourront être déposées, dès la publication du présent avis, à l'office des changes, 3e sous-direction, 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e).

Elles devront être accompagnées d'un dossier établi conformément aux règles applicables en la matière.

Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret précité, ces demandes seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Avis aux importateurs (contingents globaux).

Additif et rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 16 février 1957, page 1914, première colonne, titre II (Produits à importer sous licences examinées au fur et à mesure de leur présentation).

1° Entre les postes 0014 et 0024, ajouter:

NUMÉRO de poste.	NUMÉRO du tarif douanier.	PRODUIT
0023	02-01 A d.	Viande fraîche, réfrigérée ou congelée de l'espèce porcine. — Importation réservée aux importateurs pouvant justifier auprès du secrétariat à l'agriculture de la réexportation de la marchandise sous forme de produits fabriqués.

2° Poste 0580, dans la colonne des numéros du tarif douanier, ajouter le numéro 15-11;

3° Deuxième colonne, poste 804, dans la colonne des numéros du tarif douanier, au lieu de: 06-14, lire: 05-14 B.

Avis aux importateurs et aux exportateurs et avis n° 624 de l'office des changes relatifs aux importations de marchandises libérées en totalité.

I. — A compter de la publication du présent avis sont suspendues, pour l'importation des marchandises libérées en totalité, la procédure du certificat d'importation et la procédure de l'autorisation de transferts préalables qui font l'objet des avis n° 483 (chap. I, titre III), modifié par l'avis n° 524 (§ II), et n° 589.

Ces importations doivent être faites sous le couvert de licences d'importation délivrées automatiquement par l'office des changes. Elles peuvent donner lieu à la délivrance d'autorisations préalables.

Les mêmes dispositions sont également applicables aux importations financées par utilisation d'avoirs en comptes E. F. A. C. (avis 483, chap. I, titre V, paragraphe II, 2°, et avis n° 501, titre II, § I, *j*).

L'avis n° 588 est abrogé.

II. — A titre transitoire:

1° Demeurent valables les dossiers de domiciliation ouverts à la date du présent avis dans le cadre de la procédure du certificat d'importation (avis n° 589). En conséquence, les importations correspondantes peuvent être faites sous le couvert de certificats d'importation jusqu'à l'expiration du délai de trois mois suivant la date d'ouverture du dossier de domiciliation;

2° Les autorisations de transferts préalables en cours de validité à la date du présent avis sont automatiquement et immédiatement transformées en autorisations préalables. En conséquence, l'importation des marchandises ne peut se faire désormais que sur présentation de licences d'importation délivrées par l'office des changes.

Les demandes de licences d'importation doivent être revêtues, par la banque domiciliataire, avant leur dépôt à l'office des changes, d'une griffe portant de manière apparente la mention: « Demande de licence applicable au dossier D. I. P. n° (autorisation de transferts préalables) ». En outre, ces demandes doivent être accompagnées:

Soit des exemplaires rayés de vert des certificats d'importation déjà imputés sur chaque autorisation de transferts préalables;

Soit d'une attestation de la banque domiciliataire certifiant qu'aucun certificat d'importation n'a été imputé sur l'autorisation de transferts préalables.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

MACHINES A TIMBRER

dont l'emploi a été autorisé par l'administration de l'enregistrement pour le timbrage des quittances, des reçus ou décharges de titres ou d'objets, des reçus constatant des dépôts d'espèces, des effets de commerce (code général des impôts, art. 862, et annexe IV, art. 71 à 93; arrêtés des 9 avril 1932, 24 juillet 1933, 6 novembre 1934, 18 octobre 1935 et 4 février 1950).

LISTE DES AUTORISATIONS ACCORDEES PENDANT LE MOIS DE FEVRIER 1957

Classement par type d'appareil et par numéro d'empreintes.

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.				
		I. — *Type C de la Société des machines Havas.*			
H.	0564	Société anonyme Remington-Rand (Remington-Typewriter Company), 12, rue Edouard-VII, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,10 F à 999,90 F.	13 février 1957.	Remplace la machine H. n° 0511.
H.	0743	Société à responsabilité limitée Tochon-Lepage et C°, 46, rue Vercingétorix, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,10 F à 99,90 F.	25 février 1957.	
H.	0753	Société anonyme Mobil Oil française, 46, rue de Courcelles, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,10 F à 999,90 F.	14 février 1957.	Remplace la machine H. E. n° 617.
		II. — *Type M de la Société des machines Havas.*			
H. M.	1359	Société anonyme Riva-Sport industries, 14, rue de Madrid, à Vichy (Allier).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	16 février 1957.	Remplace la machine H. E. n° 670.
H. M.	1407	Société anonyme Banania, 4 à 10, rue Lambrechts, à Courbevoie (Seine). (Usage: 1, place de Verdun, à Clermont-Ferrand [Puy-de-Dôme].)	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	19 février 1957.	
H. M.	1409	Société à responsabilité limitée Lou, 60, rue Elysée-Chatin, à Grenoble (Isère).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	16 février 1957.	Remplace la machine H. M. n° 239.
H. M.	1436	M. Georges Joyeux, architecte, 4 *bis*, rue Blondel, à Courbevoie (Seine).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	11 février 1957.	Remplace la machine H. M. n° 1309.
H. M.	1438	Société anonyme Le Rayonnement français (Plaisir de France), 13, rue Saint-Georges, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	18 février 1957.	Remplace la machine H. n° 0719.
H. M.	1803	Société anonyme Manufacture de bonneterie C. Mawet, rue de la Corderie, à Yvetot (Seine-Maritime).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	19 février 1957.	
H. M.	1834	Société anonyme Chocolat Pupier, 53-55, rue des Passementiers, à Saint-Etienne (Loire). (Usage: 15, rue Nicolas-Chaize, même ville.)	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	15 février 1957.	
H. M.	1843	Société anonyme Centrale mulhousienne des écrus, 4, rue de l'Ours, à Mulhouse (Haut-Rhin).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	16 février 1957.	
H. M.	1844	Société anonyme Centrale d'achat du textile alsacien, 4, rue de l'Ours, à Mulhouse (Haut-Rhin).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	16 février 1957.	
H. M.	1913	Société anonyme Petyt frères et C°, 69, rue Faidherbe, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	15 février 1957.	
H. M.	1914	Société anonyme Usines de Rosières, 6, avenue de la Préfecture, à Bourges (Cher).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	19 février 1957.	
H. M.	1921	Société anonyme dite « Société d'approvisionnements vinicoles (Sapvin) », 15, rue Fortia, à Marseille (Bouches-du-Rhône).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	19 février 1957.	Remplace la machine H. E. n° 169.
H. M.	1942	Société anonyme des Mureaux, aux Mureaux (Seine-et-Oise).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	15 février 1957.	
H. M.	1944	Société à responsabilité limitée G. Galtier et C°, 14, rue Elie-Berthet, à Limoges (Haute-Vienne).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	15 février 1957.	

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.				
H. M.	1952	Société anonyme Chocolaterie Lanvin, 14, boulevard Carnot, à Dijon (Côte-d'Or).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	16 février 1957.	
H. M.	1963	Société en commandite simple dite « Société française de matériaux (S. O. F. M. A. T.) », Naux et Cie, 20, quai André-Rhuys, à Nantes (Loire-Inférieure).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	16 février 1957.	
H. M.	1970	Société à responsabilité limitée Charbonnière Couderc, 9, rue Emile-Combes, à Saint-Etienne (Loire).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	16 février 1957.	
H. M.	1981	Caisse des congés payés du bâtiment n° 13, 4, rue Alexandre-Ier-de-Yougoslavie, à Grenoble (Isère).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	16 février 1957.	Remplace la machine H. M. n° 1784.
H. M.	1983	Société à responsabilité limitée Etablissements Henri Bleth et Humbert, rue de Fublaines prolongée, à Meaux (Seine-et-Marne).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	16 février 1957.	
H. M.	1990	M. Romain Linxe, propriétaire de l'entreprise commerciale Meubles Lynx, 11, cours Victor-Hugo, à Bordeaux (Gironde).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	15 février 1957.	
H. M.	1994	Société à responsabilité limitée Toulait, 60, rue Surson, à Bordeaux (Gironde).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	15 février 1957.	
H. M.	2001	Société à responsabilité limitée dite « Société Craie Robert Juvenilia », 156, rue Léon-Maurice-Nordmann, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	15 février 1957.	
H. M.	2003	Société anonyme Polytechnique du siège, 18, boulevard Maréchal-Foch, à Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise). (Usage: 136, boulevard Diderot, à Paris.)	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	8 février 1957.	
H. M.	2004	Société à responsabilité limitée Compagnie française d'expansion commerciale, 20, rue de la Paix, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	14 février 1957.	Remplace la machine H. M. n° 938.
H. M.	2032	Société anonyme La Lampe Osram, 5, rue Mayran, à Paris	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	25 février 1957.	

III. — *Type S. M. de la Société des machines S. A. T. A. S.*

S. M.	0918	Société anonyme Crédit automobile du Midi, 54, rue de Metz, à Toulouse (Haute-Garonne).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	19 février 1957.	
S. M.	0920	Société à responsabilité limitée Corenor, 21, rue de la Poterne, à Valenciennes (Nord).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	19 février 1957.	
S. M.	0967	M. Rochelet, propriétaire des Etablissements C. D. I. C. (Comptoir de diffusion industrielle et commerciale), à Terre-Neuve, Montluçon (Allier).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	15 février 1957.	
S. M.	0978	Société à responsabilité limitée Quincaillerie Daffi, 222, rue Etienne-Marcel, à Bagnolet (Seine).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	7 février 1957.	
S. M.	0985	Société à responsabilité limitée Compagnie d'horlogerie et d'appareils de précision (C. O. M. A. P.), 40, la Canebière, à Marseille (Bouches-du-Rhône).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	16 février 1957.	
S. M.	0987	Société anonyme dite « Société française de maroquinerie sans couture Le Tanneur et tanneries du Bugey », à Belley (Ain).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	15 février 1957.	
S. M.	0991	Société anonyme dite « Société des établissements María Grimal », 11, rue Saint-Florentin, à Paris. (Usage: à Roquefort [Aveyron].)	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	15 février 1957.	
S. M.	0992	Société anonyme Bonneterie de Tergnier, à Tergnier (Aisne).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	19 février 1957.	
S. M.	0993	Société anonyme Caisse générale de l'industrie et du bâtiment, 12, rue de Louvois, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	25 février 1957.	
S. M.	0994	Société anonyme Groupages économiques Express, 80, rue de la République, à Marseille (Bouches-du-Rhône).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 999 F.	15 février 1957.	
S. M.	0995	Société à responsabilité limitée Etablissements Leroy, Merlin et fils, 79, rue de la Gare, Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 999 F.	15 février 1957.	
S. M.	0996	Société à responsabilité limitée Etablissements Servonnat, 30, cours Aristide-Briand, à Lyon (Rhône).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	19 février 1957.	
S. M.	0999	Société anonyme dite « Société de diffusion commerciale (Diffuco) », 37, rue Lafayette, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 999 F.	14 février 1957.	
S. M.	1003	M. Max Seris (concessionnaire des machines et frigorifiques Bonnet), 183, rue Cuvier, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	15 février 1957.	

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.				
S. M.	1004	Société en nom collectif Etablissements Albert Lecomte et fils, 32, rue Nain, à Roubaix (Nord).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	16 février 1957.	
S. M.	1012	Société à responsabilité limitée Etablissements Berchon et fils, à Nay (Basses-Pyrénées).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	15 février 1957.	
S. M.	1013	M. Louis Saltel, propriétaire de la manufacture de sandales et pantoufles, à Saint-Christol-les-Alès (Gard).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	16 février 1957.	
S. M.	1014	Société à responsabilité limitée Métaux, moteurs, 28, boulevard National, à Marseille (Bouches-du-Rhône).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	15 février 1957.	
S. M.	1018	M. Claude Benoit, propriétaire de l'établissement commercial Créations Brigitte et Claude, 43, rue de la République, à Nice (Alpes-Maritimes).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	16 février 1957.	
S. M.	1019	Société anonyme Etablissements Parent, à Nérac (Lot-et-Garonne).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	16 février 1957.	
S. M.	1021	Société anonyme Julien et Mege, 22, boulevard des Tchécoslovaques, à Lyon (Rhône).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 999 F.	19 février 1957.	Remplace la machine S. U. n° 323.
S. M.	1022	Société anonyme C. R. C. O. V. E., 2, rue de Lisbonne, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	8 février 1957.	
S. M.	1023	Société anonyme Tissages Lesur, 31, rue Saint-Augustin, à Paris. (Usage: 15, rue Marsollier, à Paris.)	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	25 février 1957.	
S. M.	1025	Société anonyme Pétroles Pursan, 5, rue Jules-Lefebvre, à Paris. (Usage: 40, chemin des Petits-Marais, à Gennevilliers [Seine].)	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	22 février 1957.	Remplace la machine S. M. n° 704.
S. M.	1027	Société anonyme Duversey-France, 68, boulevard Malesherbes, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	12 février 1957.	
S. M.	1028	Société anonyme Mutuelle commerciale de Douai, 2, rue des Foulons, à Douai (Nord).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 999 F.	19 février 1957.	
S. M.	1029	Société des ateliers de constructions électriques de Delle de la Compagnie générale d'électricité, route de Guise, à Saint-Quentin-Harly (Aisne).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	19 février 1957.	
S. M.	1030	Société anonyme dite « Société nouvelle de papeteries », 27, rue des Pyramides, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	18 février 1957.	
S. M.	1033	Coopérative régionale des Charentes et du Poitou, rue du Docteur-Jean, à Saintes (Charente-Maritime).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	19 février 1957.	

IV. — *Type N. H. de la Société des machines S. E. C. A. P.*

N. H.	1168	M. Bernard Mac Leod, concessionnaire des Etablissements Frigidaire, 93-95, rue Bannier, à Orléans (Loiret).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	19 février 1957.	
N. H.	1214	Société à responsabilité limitée Etablissements Filotex, 140 à 146, rue Eugène-Delacroix, à Draveil (Seine-et-Oise).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	16 février 1957.	
N. H.	1217	Société à responsabilité limitée Etablissements Meyer et fils, 31, rue des Amidonniers, à Toulouse (Haute-Garonne).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	19 février 1957.	
N. H.	1231	Société anonyme Floral-France, 19-21, avenue du Camp, à Fontaines-sur-Saône (Rhône).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	15 février 1957.	
N. H.	1238	Société coopérative agricole dite « Union régionale des coopératives agricoles du Midi (U. R. C. A. M.) », 2, rue Jules-Ferry, à Montpellier (Hérault).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	15 février 1957.	
N. H.	1242	Société à responsabilité limitée H. Bloch et Cie, à Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	16 février 1957.	
N. H.	1247	Société anonyme Comexport, 5, avenue de l'Opéra, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	15 février 1957.	
N. H.	1249	Société anonyme Curty et Cie, 11, rue de la Py, à Paris. (Usage: 93, avenue Laccassagne, à Lyon [Rhône].)	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	19 février 1957.	
N. H.	1253	Société anonyme Les Montages et assemblages divers (M. A. D.), 196, route de Noisy, à Romainville (Seine).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	22 février 1957.	
N. H.	1259	Société en nom collectif Lafont et Dassier, 46, rue de Dunkerque, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 999 F.	18 février 1957.	Remplace la machine N. H. n° 1166.

LISTE DES AUTORISATIONS DONT LES USAGERS ONT CESSE DE BENEFICIER PENDANT LE MOIS DE FEVRIER 1957

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de la décision de retrait de l'autorisation.	OBSERVATIONS.
Lettres.	Numéros.				
		I. — Type A de la Société des machines Havas.			
H. A.	083	Société anonyme dite « Société de la distillerie de Mirabel », 161-163, boulevard Chave, à Marseille (Bouches-du-Rhône).	Quittances et effets de commerce: 16 F.	14 février 1957.	Machine retirée le 22 novembre 1956.
		II. — Type C de la Société des machines Havas.			
H.	0511	Société anonyme Remington-Rand (Remington Typewriter Company), 12, rue Edouard-VII, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	13 février 1957.	Remplacée par la machine H. n° 0564.
H.	0719	Société anonyme Le Rayonnement français (Plaisir de France), 13, rue Saint-Georges, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	18 février 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1438.
		III. — Type E de la Société des machines Havas.			
H. E.	169	Société anonyme dite « Société d'approvisionnements vinicoles (Sapvin) », 15, rue Fortia, à Marseille (Bouches-du-Rhône).	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	19 février 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1921.
H. E.	617	Société anonyme Mobil Oil Française, 46, rue de Courcelles, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,10 F à 999,90 F.	14 février 1957.	Remplacée par la machine H. n° 0753.
H. E.	670	Société anonyme Riva-Sport-Industries, 14, rue de Madrid, à Vichy (Allier).	Quittances et effets de commerce: 0,10 F à 99,90 F.	16 février 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1359.
		IV. — Type M de la Société des machines Havas.			
H. M.	239	Société à responsabilité limitée Lou, 60, rue Elysée-Chatin, à Grenoble (Isère).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	16 février 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1409.
H. M.	304	Société anonyme Juvenilia, pont Albertin, à Albertville (Savoie).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	26 février 1957.	Machine retirée le 3 janvier 1957.
H. M.	552	M. Hugues Steiner, gérant libre du fonds de commerce connu sous l'enseigne Etablissements Steiner, 136, boulevard Diderot, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	28 février 1957.	Machine retirée le 11 janvier 1957.
H. M.	938	Société à responsabilité limitée Compagnie française d'expansion commerciale, 20, rue de la Paix, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	14 février 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 2004.
H. M.	1309	M. Georges Joyeux, architecte, 4 *bis*, rue Blondel, à Courbevoie (Seine).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	11 février 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1436.
H. M.	1355	Me Garreau, huissier, 5, place Bouvet, à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	14 février 1957.	Machine non installée. Autorisation rapportée.
H. M.	1784	Caisse des congés payés du bâtiment n° 13, 4, rue Alexandre-Ier-de-Yougoslavie, à Grenoble (Isère).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	16 février 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1981.
H. M.	1893	Société anonyme Credimo, 8, rue Lamennais, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	28 février 1957.	Machine non installée. Autorisation rapportée.
		V. — Type S. M. de la Société des machines S. A. T. A. S.			
S. M.	0395	M. Simon Kagan, commerçant propriétaire de l'établissement Aux 100.000 Assiettes, 39, rue Séverine, à Sallaumines (Pas-de-Calais).	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99 F.	14 février 1957.	Machine retirée le 1er mars 1956.
S. M.	0704	Société anonyme Pétroles Pursan, 5, rue Jules-Lefebvre, à Paris. Usage: 49, chemin des Petits-Marais, à Gennevilliers [Seine].)	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	22 février 1957.	Remplacée par la machine S. M. n° 1035.
		VI. — Type S. U. de la Société des machines S. A. T. A. S.			
S. U.	323	Société anonyme Julien et Mège, 22, boulevard des Tchécoslovaques, à Lyon (Rhône).	Quittances et effets de commerce: 6 F.	19 février 1957.	Remplacée par la machine S. M. n° 1021.
		VII. — Type N. H. de la Société des machines S. E. C. A. P.			
N. H.	1106	Société en nom collectif Lafont et Dassier, 46, rue de Dunkerque, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	18 février 1957.	Remplacée par la machine N. H. n° 1250.

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Avis de vacance de chaire.

La chaire de sécurité du travail (prévention des accidents et des maladies du travail) du Conservatoire national des arts et métiers est déclarée vacante.

Les candidats professeurs à cette chaire disposent d'un délai d'un mois, à compter de la présente insertion, pour adresser leur demande, accompagnée d'un relevé de leurs titres et travaux, au directeur du Conservatoire national des arts et métiers, 292, rue Saint-Martin, à Paris (3e).

Ministère des affaires sociales.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Avis relatif à l'extension de la convention collective nationale de travail de la branche des jeux dans les casinos autorisés.

(Application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail.)

En application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale envisage de prendre un arrêté tendant à rendre obligatoire, pour tous les employeurs et salariés des professions et régions comprises dans son champ d'application, la convention collective nationale de travail pour le personnel de la branche des jeux dans les casinos autorisés, intervenue le 29 janvier 1957, et les textes qui lui sont annexés (le tableau des salaires de 1956, les protocoles des 22 juin et 23 novembre 1956), entre le syndicat des casinos autorisés de France, d'une part, et la fédération des employés et cadres C. G. T.-F. O., le syndicat national des employés des casinos et cercles de France et d'Algérie C. G. T.-F. O., le syndicat professionnel des cadres du personnel des casinos et cercles de France C. G. T.-F. O., la fédération nationale du spectacle C. G. T., le syndicat national des employés de jeux C. G. T., la confédération générale des cadres, le syndicat national des cadres et agents de maîtrise, techniciens des stations thermales climatiques et balnéaires, casinos, cercles, C. G. C., d'autre part.

La convention collective règle sur le territoire métropolitain les rapports entre employeurs et employés, agents de maîtrise et cadres de la branche des jeux des casinos autorisés.

Le texte de la convention a été déposé au secrétariat du conseil des prud'hommes de la Seine, où il pourra en être pris connaissance.

Dans un délai de quinze jours, les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître leurs observations et avis au sujet de la généralisation envisagée.

Leurs communications devront être adressées au secrétariat d'Etat au travail et à la sécurité sociale, 127, rue de Grenelle, à Paris (7e) (inutile d'affranchir).

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de vacance d'un poste de médecin chef (hôpitaux psychiatriques).

Est actuellement vacant un poste de médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Sidi-Chami (banlieue d'Oran) (Algérie).

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère des affaires sociales, secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de sténodactylographe à la direction départementale de la population et de l'aide sociale de l'Allier.

Un poste de sténodactylographe est vacant à la direction départementale de la population et de l'aide sociale de l'Allier.

Les sténodactylographes titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population et de l'aide sociale intéressées par cette vacance sont priées de se faire connaître, dans un délai maximum de trois semaines à compter de la publication du présent avis, et de s'adresser pour tous renseignements à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget (2e bureau), secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance du poste de pharmacien chef du centre hospitalier de Rodez (Aveyron).

Est déclaré vacant le poste de pharmacien chef du centre hospitalier de Rodez (Aveyron).

Peuvent faire acte de candidature les pharmaciens inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de pharmacien des hôpitaux et hospices publics des grands centres sanitaires et aux fonctions de pharmacien chef des autres établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics.

Les demandes seront reçues dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis au secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 3e bureau), 7, rue de Tilsitt, à Paris (17e).

Chaque demande devra être accompagnée:

1° D'un *curriculum vitæ;*

2° D'une notice énumérant les titres hospitaliers et universitaires du candidat.

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernier cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 14 mars 1957.	
330 ..	États-Unis	1 $ U S A	330 . (1)	.... ..	.... ..	330 ..	.... ..
366 20	Canada	1 $ Can	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
162 80	Côte Fse Somalis	100 F Djib	164 0727	.... ..	.... ..	162 40	.... ..
2799 ..	Mexique	100 pes	2800 ..	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
8396 ..	Allemagne occid	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 .	8396 ..	.... ..
1333 ..	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 05	1356 25	1336 ..	1333 ..
701 35	Belgique	100 F b	700 ..	694 75	705 25	701 30	701 20
5079 ..	Danemark	100 c. d	5067 22	5029 25	5105 25	5079 50	5078 ..
986 95	Gde-Bretagne....	1 liv st	980 ..	972 65	987 35	986 70	986 60
56 06	Italie	100 lire	56 008	55 59	56 43	56 06	.... ..
4936 ..	Norvège	100 c. n	4900 ..	4863 50	4937 ..	4937 ..	.... ..
9250 50	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9253 ..	9254 ..
6814 ..	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6816 50	.... ..
8042 50	Suisse	100 f. s	8003 98	7944 ..	8064 ..	8041 ..	8042 50
1007 ..	Égypte	1 liv. ég	1005 04	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
1221 50	Portugal	100 esc	1217 39	1208 25	1226 50	1221 ..	1220 ..
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs	4861 11	4824 50	4897 50	.... ..	.... ..
117 40	Yougoslavie.....	100 din	116 666	115 70	117 60	.... ..	.... ..

Zone C. F. A. ..... 100 F C. F. A. 200

Zone C. F. P. ..... 100 F C. F. P. 550

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

		AU 7 MARS 1957	AU 28 FEVRIER 1957
ACTIF			
Encaisse or		301.204.302.426 »	301.204.302.426 »
Disponibilités à vue à l'étranger		32.671.000.000 »	32.671.000.000 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (1)		25.800.000.000 »	29.900.000.000 »
Monnaies divisionnaires		14.259.108.298 »	14.307.183.028 »
Comptes courants postaux		48.072.380.588 »	37.354.792.231 »
Bon du Trésor négociable: Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		3.849.114.743 »	3.849.114.743 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (2)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (3)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (4)		175.000.000.000 »	171.300.000.000 »
Portefeuille d'escompte:			
Effets escomptés sur la France	724.063.536.013 »		
Effets escomptés sur l'étranger	269.098.505 »	1.807.528.598.695 »	1.760.987.570.624 »
Effets garantis par l'office des céréales (5)	28.588.434.523 »		
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	1.054.607.829.564 »		
Effets négociables achetés en France (6)		315.946.413.784 »	317.397.227.569 »
Avances à 30 jours sur effets publics		24.779.732.000 »	28.461.940.000 »
Avances sur titres		10.950.796.594 »	13.311.351.209 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (7)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		18.808.827.120 »	53.784.059.112 »
Divers		69.145.118.438 »	68.729.484.958 »
Total		3.324.132.403.436 F	3.309.075.009.650 F
PASSIF			
Engagements à vue:			
Billets au porteur en circulation		3.065.518.340.375 »	3.065.781.869.795 »
Comptes courants créditeurs:			
Compte courant du Trésor public	36.016.501 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	138.575.487 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	98.981.473.591 »	165.701.529.679 »	161.069.861.480 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	66.485.434.500 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (8)		307.824.529 »	307.824.529 »
Réserves mobilières légales (9)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		92.396.103.103 »	81.706.848.096 »
Total		3.324.132.403.436 F	3.309.075.009.650 F

(1) (Convention du 27 juin 1949).

(2) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).

(3) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).

(4) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947, convention du 22 janvier 1953 approuvée par la loi du 23 janvier 1953).

(5) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).

(6) (Décret du 17 juin 1938).

(7) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

(8) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).

(9) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures:

Le Gouverneur,

W. BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	3 0/0
Avances sur titres	4 1/2 0/0
Avances à 30 jours	3 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE DES GRANDS MAGASINS FAMILIA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30 MILLIONS DE FRANCS

15, PLACE GAMBETTA, A BORDEAUX

R. C. : Bordeaux n° 4537 B.

SIÈGE SOCIAL : 102, RUE DE PROVENCE, A PARIS

R. C. : Seine n° 299902 B.

Remboursement des obligations à 4 0/0 de 2.000 F (émission 1943).

Tirage du 6 mars 1957.

Le quatorzième tirage d'amortissement du 6 mars 1957, qui était prévu pour 80 obligations, n'a porté que sur 55 obligations par suite du rachat en Bourse de 44 obligations, conformément au prospectus d'émission.

Liste des 55 numéros remboursables le 15 avril 1957.

121	122	123	124	125	905	906	907	908	909
126	127	128	129	130	910	1.041	1.042	1.043	1.044
391	392	393	394	395	1.045	1.046	1.047	1.048	1.049
396	397	398	399	400	1.050	2.031	2.161	2.162	2.163
511	516	517	518	519	2.166	2.167	2.168	2.169	2.170
520	901	902	903	904					

Les remboursements auront lieu dans les établissements suivants :
Crédit commercial de France ;
Comptoir national d'escompte de Paris ;
Société bordelaise de crédit ;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie ;
Crédit lyonnais.

Les 15 obligations sorties au tirage du 14 mars 1947 (4e amortissement) ont été remboursées.

Tous les autres amortissements antérieurs ont été effectués par rachats en Bourse.

BOZEL-MALETRA

Société industrielle de produits chimiques.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.381.402.500 F

SIÈGE SOCIAL : 33, RUE DE LISBONNE, PARIS (8e)

R. C. : Seine n° 55-B 5612.

Avis aux porteurs d'obligations de 2.000 F 5 0/0 (ex-4 0/0) (émission 1942).

Tirage au sort annuel des obligations à rembourser le 25 avril 1957.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses obligations 5 0/0 (ex-4 0/0) de 2.000 F 1942, et en se conformant aux dispositions adoptées par l'assemblée générale des porteurs d'obligations en date du 30 octobre 1952, la société a racheté sur le marché le nombre d'obligations nécessaire pour épuiser la totalité de l'annuité prévue pour le service de l'intérêt et de l'amortissement de l'emprunt au 25 avril 1957.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Ces rachats effectués, 23.679 obligations restent en circulation.

Les obligations amorties antérieurement ont été également rachetées en Bourse.

Le conseil d'administration.

Société anonyme des Etablissements Arsène Saupiquet

AU CAPITAL DE 300.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 128, ROUTE DE PARIS, NANTES

R. C. : Nantes n° 55-B 248.

Registre producteurs : Loire-Inférieure n° 176.

Obligations 4 0/0 1942.

La Société anonyme des établissements Arsène Saupiquet, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé au rachat en Bourse des 106 obligations 4 0/0 1942.

Il n'y a donc pas lieu d'effectuer de tirage au sort pour l'amortissement du 15 avril 1957.

Obligation 4 0/0 1942 sortie à un tirage précédent et non présentée au remboursement.

Tirage 1944.

50

CYCLES PEUGEOT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : BEAULIEU-VALENTIGNEY (DOUBS)

R. C : Montbéliard n° 55-B 45.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 220 obligations 4 1/4 0/0 1942 dont le quinzième amortissement est prévu pour le 1er avril 1957.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en mars 1957.

Titres restant à rembourser.

Néant.

PRESSES UNIVERSITAIRES de FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE D'ÉDITION ET DE LIBRAIRIE

SIÈGE SOCIAL : 17, RUE SOUFFLOT, PARIS (5e)

Registre du commerce : Seine n° 54-B 8716.

Obligations de 10.000 F 6 3/4 0/0 1950.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 47 obligations amorties au septième tirage au sort du 5 mars 1957 formant, avec les titres rachetés en Bourse par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 1er mai 1957. Ces obligations seront remboursables à 10.000 F ;

2° Des séries sorties aux tirages précédents et parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMEROS	ANNÉES de remboursement	NUMEROS	ANNÉES de remboursement
459 à 505	57	904 à 939	53
881 à 903	56	940 à 963	56

ARJOMARI

Papeteries Arches-Johannot-Marais-Rives.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 384.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 3, RUE DU PONT-DE-LODI, PARIS (6e)

R. C. : Seine n° 55-B 9442.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 119 obligations 4 3/4 0/0 1947 ex-Papeteries du Marais et de Sainte-Marie, dont le dixième amortissement est prévu pour le 1er avril 1957.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort en février 1957.

Titres restant à rembourser.

Néant.

Carrières de la Vallée Heureuse et du Haut-Banc

CAPITAL : 87.500.000 F

SIÈGE SOCIAL : HYDREQUENT-RINXENT (PAS-DE-CALAIS)

R. C. : Calais n° 12236.

Obligations 4 0/0 1945.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 1945, a procédé au rachat en Bourse des quatre-vingts obligations de 5.000 F de nominal de cet emprunt dont l'amortissement était prévu pour le 1er juin 1957.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort cette année.

Les amortissements antérieurs ont été également effectués par rachats en Bourse.

ETABLISSEMENTS AGACHE

Société anonyme de Pérenchies.

CAPITAL : 1.600.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 12, RUE DU VIEUX-FAUBOURG, A LILLE

R. C. : Lille n° 744.

Anciens établissements A. Crespel 4 1/4 0/0 1946.

Suivant la faculté réservée lors de l'émission, il a été procédé au rachat en Bourse de 100 obligations 4 1/4 0/0 1946 de 5.000 F de nominal, dont l'amortissement était prévu pour le 1er juin 1957.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort pour cette annuité.

Les amortissements précédents ont été réalisés de la même manière.

ETABLISSEMENTS G. DURRSCHMIDT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 609.680.000 F

SIÈGE SOCIAL : A LYON, 14, CHEMIN DE MONTBRILLANT

R. C. : Lyon n° 54-B 547.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en douze ans de 15.000 obligations 6 1/2 0/0 1956 de 10.000 F remboursables au minimum à 10.500 F.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES DES REMBOURSEMENTS	NOMBRE de titres à amortir.
1	15 décembre 1957	879
2	— 1958	934
3	— 1959	992
4	— 1960	1.053
5	— 1961	1.118
6	— 1962	1.187
7	— 1963	1.261
8	— 1964	1.339
9	— 1965	1.422
10	— 1966	1.510
11	— 1967	1.603
12	— 1968	1.702
Total		15.000

AVIS DIVERS

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis de tirage de l'emprunt de l'Afrique équatoriale française 4,50 0/0 1929 à effectuer le 18 avril 1957, à neuf heures quinze, au ministère de la France d'outre-mer.

Union Nationale des Caves et Distilleries Coopératives

15, AVENUE DE L'OPÉRA, PARIS (1er)

Modificatif au *Journal officiel* du 7 mars 1957, page 2559, 1re colonne, 1re et 2e insertion :

Les assemblées générales ordinaire et extraordinaire prévues pour le 3 avril 1957 sont reportées au 10 avril 1957, aux mêmes heures, avec le même ordre du jour, au siège de la direction méridionale, 17, rue Jeanne-d'Arc, à Nîmes.

Le président,
H. VIALLAT.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Menahem (Elio), commerçant, né à Salonique (Grèce) le 29 janvier 1909, demeurant à Paris, 5, rue Bridaine, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs : Alain, né le 21 novembre 1943 à Saint-Donat-sur-l'Herbasse (Drôme), et Jacques, né le 29 mars 1952 à Neuilly-sur-Seine, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Marois.

M. Menahem (Gil), employé, né à Paris le 18 octobre 1935, demeurant à Paris, 5, rue Bridaine, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Marois.

M. Gilbert-Charly Benguigui, né à Tlemcen le 20 décembre 1919, demeurant 9, rue Pierre-Tabarot, à Oran, agissant tant pour lui que pour ses enfants mineures : Laurence, née à Oran le 3 janvier 1947, et Brigitte-Anne, née à Oran le 5 octobre 1953, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Bengui.

M. Armand Benguigui, né à Tlemcen le 17 mai 1908, demeurant 11, boulevard Gallieni, à Oran, agissant tant pour lui que pour ses enfants mineures : Françoise-Brigitte, née à Oran le 25 janvier 1941, et Catherine-Lise, née à Oran le 20 janvier 1947, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Bengui.

M. Jacob Benguigui, né à Marnia le 24 juillet 1895, demeurant 37, rue d'Alsace-Lorraine, à Oran, agissant tant pour lui que pour son fils mineur, Jean-Charles-Denis-René, né à Courbevoie (Seine) le 28 octobre 1948, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Bengui.

M. Joseph Valency Levy, né à Fès le 12 avril 1932, demeurant à Fès, 68, boulevard Poeymirau, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Valency, afin de s'appeler légalement, à l'avenir, Valency au lieu de Valency Levy.

M. Laloum (André-Heby), né à Constantine le 10 décembre 1915, demeurant 8, rue Crébillon, Paris, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lalaume.

M. Amar (Gilbert-Messaoud), né à Tiaret le 18 août 1907, et Mme Amar, née Obadia (Irma-Simha) à Oran le 4 mars 1912, son épouse, demeurant à Oran, 7, rue Michelet, agissant tant en leur nom personnel que pour leurs enfants mineurs : Amar (Jean-Luc-Robert-Frédéric), né à Oran le 4 février 1947, et Amar (Micheline-Lucette), née à Oran le 16 mars 1942, demeurant tous deux avec leurs parents, déposent une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à leur nom patronymique celui de Amac.

Mme Victoria Volcke, demeurant 18, rue de l'Epinette, à Mouvaux (Nord), agissant en qualité de tutrice légale de son fils mineur, Belkacem (André-Georges), né le 14 novembre 1937 à Tourcoing, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique de ce mineur celui de Georget.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Compagnie nationale d'aménagement de la région du Bas-Rhône et du Languedoc
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100 MILLIONS DE FRANCS
R. C. : Nîmes n° 55-B 66.

Division technique. — Direction des travaux généraux.

La Compagnie nationale d'aménagement de la région du Bas-Rhône et du Languedoc porte à la connaissance des entrepreneurs son intention de mettre prochainement au concours la construction du premier lot des branches maîtresses du réseau d'irrigation du plateau des Costières du Gard et de la Vistrenque.

Le travail comporte l'exécution d'environ deux cent mille mètres cubes de terrassements, d'environ cent quarante mille mètres carrés de revêtement ainsi que celle de quelques ouvrages d'art dans lesquels entrent environ trois mille cinq cent mètres cubes de béton.

Les entreprises désireuses de participer à ce concours sont priées d'adresser leur dossier de candidature au siège de la compagnie, 6, boulevard Sergent-Triaire, à Nîmes, avant le 26 mars 1957, délai de rigueur.

Elles devront assortir leur demande de toutes références utiles et de l'indication du matériel dont elles disposent, à moins qu'elles n'aient déjà antérieurement fourni ces renseignements à la compagnie.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS
(Décret du 16 août 1901.)

15 février 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Association psycho-pédagogique des rééducateurs de la dyslexie.** But : aider ses membres dans leur tâche de rééducateurs et plus précisément : faire connaître l'importance de la dyslexie dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ; promouvoir la recherche des conditions optimums dans lesquelles la rééducation est possible ; établir des relations avec tous organismes intéressés et avec les pouvoirs publics en vue d'atteindre ce but. Siège social : 11, rue Bréa, Paris.

15 février 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Association des inspecteurs d'académie.** But : créer, entretenir et développer entre ses membres des liens de sympathie et de solidarité ; défendre les intérêts matériels de ses membres ; étudier les problèmes pédagogiques et d'organisation administrative posés par leur fonction. Siège social : 110, rue de Grenelle, Paris.

15 février 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Association « L'Entente conjugale » (comité pour la défense du foyer).** But : l'étude sous toutes ses formes et la propagande en faveur des conditions propres à donner au mariage le maximum de stabilité ; l'examen des conflits matrimoniaux ; la recherche des moyens d'y porter remède ; l'aide et les conseils aux époux et, en particulier, à ceux dont les ménages sont désunis. Siège social : 12 *bis*, avenue Mac-Mahon, Paris.

16 février 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Association amicale des anciens élèves de l'école de formation d'éducateurs spécialisés de Montesson-Epinay-sur-Seine.** But : réunir les anciens élèves de ladite école dans un but d'information et d'entraide. Siège social : 7, rue Mulot, Epinay-sur-Seine.

16 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Les Amis de l'école publique.** But : éducation intellectuelle, morale, physique des enfants, adolescents et adultes. Siège social : école d'Ecouviez (Meuse).

18 février 1957. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Comité des fêtes du muguet de Chaville.** But : organisation et surveillance des fêtes du muguet de Chaville. Siège social : mairie de Chaville.

19 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Nontron. **Avenir sportif Dussacois.** But : pratique des sports, basket-ball et jeu de boules. Siège social : mairie de Dussac (Dordogne).

20 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Association des anciens de Don Bosco de l'orphelinat de Giel.** But : maintien des relations amicales et entraide entre les membres. Siège social : orphelinat de Giel, par Putanges (Orne).

20 février 1957. Déclaration à la préfecture de la Guadeloupe. **Association de parents d'élèves des écoles de Saint-François.** But : rechercher en commun les améliorations désirables dans l'intérêt des élèves ; se faire les collaborateurs de l'Université pour tout ce qui peut contribuer à la prospérité des écoles. Siège social : école de garçons du bourg de Saint-François.

20 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Allez Stade.** But : venir en aide au club du Stade olympique maritime boulonnais. Siège social : 99, rue Nationale, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

20 février 1957. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association sportive du cours complémentaire de garçons de Baume-les-Dames.** But : éducation physique et sports. Siège social : école de garçons, Baume-les-Dames.

20 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Amicale Sainte-Procule.** But : entraide morale et matérielle à l'école. Siège social : institution Sainte-Procule, 12, rue des Augustins, Gannat (Allier).

21 février 1957. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Amicale des locataires de la cité Belle-Paule.** But : défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres. Siège social : 15, rue du Sergent-Vigné, Toulouse.

21 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Corte. **Comité des fêtes de Pietroso.** But : organiser toutes manifestations artistiques et sportives susceptibles de rendre le séjour de la commune plus agréable à ses habitants et à ses hôtes pendant la période estivale. Siège social : salle du café du Centre, Pietroso (Corse).

21 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Soissons. **Union départementale des groupements de compagnies d'arc de l'Aisne.** But : servir de liaison entre tous les groupements de compagnies d'arc de l'Aisne ; encourager et soutenir les efforts de ces groupements ; organiser et créer des concours à l'intérieur du département ; établir une liaison avec les services administratifs du département. Siège social : mairie de Soissons (Aisne).

22 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Association Saint-Louis.** But : formation humaine et culturelle de la jeunesse ; organisation des loisirs. Siège social : salle Saint-Louis, Xivry-Circourt (Meurthe-et-Moselle).

22 février 1957. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Groupement des parents catholiques des élèves des cours complémentaires et centre d'apprentissage de Laval.** But : procéder à toute étude, à toute organisation, à toute démarche et à toute réalisation se rapportant à différentes questions religieuses. Siège social : 16, rue de Mazagran, Laval.

22 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **La Caille de Floudès.** But : syndiquer les propriétaires cultivateurs et habitants de la commune ainsi que les étrangers qui seraient admis en vue de l'organisation de la chasse et de la protection des propriétés et des récoltes. Siège social : mairie de Floudès (Gironde).

22 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Brioude. **Ciné-Club de Lamothe.** But : promouvoir, soutenir, favoriser toutes les initiatives susceptibles de diffuser la culture cinématographique, le théâtre, la télévision, le sport et le tourisme. Siège social : salle des fêtes du Château, Lamothe (Haute-Loire).

23 février 1957. Déclaration à la préfecture de la Corse. **La Truite du Taravo.** But : obtenir l'affermage de lots de pêche sur le territoire de la région ; concourir à la lutte contre le braconnage et la pollution des rivières ; encourager la surveillance ; assurer la destruction des animaux nuisibles et le repeuplement des cours d'eau. Siège social : chez le président, Cozzano.

26 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Centre d'études techniques agricoles de la montagne bourbonnaise.** But : poursuivre en commun l'étude des méthodes modernes de culture ; leur application pratique dans la région de la montagne bourbonnaise et échanger entre ses adhérents les renseignements provenant des essais effectués par chacun d'eux. Siège social : mairie de Ferrières-sur-Sichon (Allier).

26 février 1957. Déclaration à la préfecture du Nord. **Association des constructeurs de Lesquin, route d'Ascq.** But : acquérir, représenter et conseiller pour la construction de logements. Siège social : café Delonghai, place de la Gare, Lesquin.

26 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association d'enseignement agricole et ménager rural d'Avessac, Fégréac et Saint-Nicolas-de-Redon.** But : formation de la jeunesse par l'enseignement agricole et ménager. Siège social : salle des fêtes, place de l'Eglise, Avessac (Loire-Inférieure).

26 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des cheminots de la côte basque.** But : aide matérielle et morale à ses membres. Siège social : 6, rue du Téné, Bayonne (Basses-Pyrénées).

27 février 1957. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. **Sports et loisirs remollonnais.** But : créer, entretenir et resserrer les relations amicales entre ses membres ; développer les sports et exercices récréatifs. Siège social : mairie de Remollon.

27 février 1957. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Amicale bouliste castelnaudaise.** But : pratique du jeu de boules. Siège social : café Cruzel, Castelnau-Montratier (Lot).

28 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Allez Tucquegnieux (club des supporters de l'Union sportive de Tucquegnieux-Anderny-Chevillon).** But : soutenir la société sportive U. S. T. A. C. Siège social : cercle Brabant, Tucquegnieux (Meurthe-et-Moselle).

28 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Groupement bouliste de Passy.** But : réunir des amis ; faire aimer le sport boules dans la commune et représenter celle-ci dans toutes les manifestations boulistes de l'extérieur. Siège social : salle communale d'Assy, commune de Passy (Haute-Savoie).

28 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Le Chateaubriand (association d'éducation populaire).** But : formation morale, intellectuelle et artistique ; organisation théâtrale et cinématographique. Siège social : 4, rue du Groult-Saint-Georges, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

1er mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture d'Yssingeaux. **Groupement des locataires H. L. M. d'Aurec.** But : défendre les intérêts matériels et moraux des locataires. Siège social : hôtel de la Gare Watelet, Aurec (Haute-Loire).

1er mars 1957. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **Les Cigognes.** But : éducation physique et sportive. Siège oscial : 33, rue Abbé-Duployé, Notre-Dame-de-Liesse.

2 mars 1957. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Trait d'union de Saint-Rémy.** But : éducation de la jeunesse ; jeux et sports ; représentations théâtrales, conférences, projections, bibliothèque, excursions, colonies de vacances, kermesses, etc. Siège social : 5, rue Jules-Lardière, Amiens.

2 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Amicale de Grauves.** But : encourager l'art musical et la formation de tambours, clairons et trompettes. Siège social : mairie de Grauves (Marne).

2 mars 1957. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **L'Ecole des mamans.** But : préparer à leur tâche de futures mamans les jeunes filles et jeunes femmes. Siège social : 13, boulevard du Redon, Marseille.

2 mars 1957. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Club « Vesontio » de pétanque.** But : club privé de pratique du jeu de pétanque. Siège social : hôtel du Commerce, place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, Besançon.

4 mars 1957. Déclaration à la préfecture du Cher. **Tennis-Club Berruyer.** But : œuvre d'éducation populaire ; pratique du tennis sous toutes ses formes ; enseignement du tennis ; organisation et propagande en faveur du tennis et du sport en général ; séances de cinéma éducatives sur le tennis et le sport en général. Siège social : tennis Barbès, chemin Auger, rue Diderot, Bourges.

4 mars 1957. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association bordelaise de tourisme.** But : grouper les personnes s'intéressant au tourisme collectif. Siège social : brasserie L'Aiglon, 5, place Puy-Paulin, Bordeaux.

4 mars 1957. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Section girondine du Cercle des arts et techniques de la coiffure française.** But : orienter les coiffeurs vers le goût artistique. Siège social : 11, cours Aristide-Briand, Bordeaux.

4 mars 1957. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Egide familiale.** But : seconder réellement les familles, quelles que soient leurs doctrines. Siège social : 9, quai de la Souys, Bordeaux.

5 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Association des familles de Saint-Just-d'Avray.** But : étudier et défendre les intérêts généraux des familles, spécialement des familles nombreuses. Siège social : mairie de Saint-Just-d'Avray (Rhône).

5 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône. **Amicale des chauffeurs routiers du Beaujolais.** But : aider et défendre les intérêts de ses adhérents et favoriser le placement en colonies de vacances de leurs enfants. Siège social : hôtel du Cheval-Noir, 46, rue de Belleville, Villefranche-sur-Saône (Rhône).

6 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. **Amicale des chauffeurs routiers et amis des routiers de la section de l'Aisne.** But : défendre, dans la vie sociale et juridique, les intérêts de ses membres ; les conseiller dans toutes les circonstances de leur vie et les assister dans la mesure des disponibilités de l'amicale ; aider ceux qui seraient blessés pendant leur travail et en dehors à faire valoir leurs droits. Siège social : 45, route de la Fère, Saint-Quentin (Aisne).

7 mars 1957. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Le Quartier de la porte de la Craffe.** But : resserrer les liens d'amitié entre les habitants du quartier ; organiser des fêtes, manifestations artistiques et culturelles au profit de ses œuvres sociales ; venir en aide aux nécessiteux. Siège social : 106, Grande-Rue, Nancy.

7 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Groupement communal de défense sanitaire du bétail de Mellé.** But : lutter contre les maladies des animaux. Siège social : mairie de Mellé (Ille-et-Vilaine).

9 mars 1957. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Scooter-Club de Grenoble.** But : développement du sport et du tourisme scooteriste. Siège social : chez M. Damier, 15, rue Augereau, Grenoble.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 février 1957 : page 1920, 1re colonne, 13e insertion, lire : « **Association locale des aides familiales agricoles de Saint-Alban-sous-Sampzon et Grospierres** ». Siège social, au lieu de : « mairie de Grospierres », lire : « mairie de Saint-Alban-sous-Sampzon ».

MODIFICATIONS

2 janvier 1957. Déclaration à la préfecture de police. Le **Mouvement indépendant des auberges de la jeunesse** modifie la composition de son bureau et transfère son siège social du 54, avenue de la Motte-Picquet, Paris, au 2, rue de Sèvres, Suresnes.

20 février 1957. Déclaration à la préfecture de l'Orne. L'Association amicale des anciens élèves et des amis de l'école laïque de garçons de la rue de l'Asile change son titre qui devient **Association amicale des anciens élèves et des amis de l'école laïque de garçons Jules-Ferry, à Alençon.** Siège social : 12, rue A.-M.-Javouhey, Alençon.

26 février 1957. Déclaration à la préfecture de Saint-Denis (Réunion). L'Association pour la protection de l'enfance coupable et abandonnée change son titre qui devient **Aide et protection de l'enfance - Centre d'apprentissage (A. P. E. C. A.).** Siège social : syndicat d'initiative de Saint-Denis.

6 mars 1957. Déclaration à la préfecture de la Loire. Le **Groupe Normandie-Bretagne du Forez** transfère son siège social du local, 2, place Dorian, Saint-Etienne, au 23, rue de la Résistance, Saint-Etienne.

7 mars 1957. Déclaration à la préfecture de police. **L'Entraide sociale aux prisonniers** transfère son siège social du 13, rue La Fayette, Paris, au 7, rue de Navarre, Paris.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er mars 1957 : page 2368, 2e colonne, 11e insertion, **Groupe d'étude des problèmes d'orientation humaine**, à la 4e ligne, au lieu de : « 157, rue Antoine-Durafour », lire : « 155 ».

DISSOLUTIONS

18 février 1957. Déclaration à la préfecture du Nord. **Union sportive cycliste thumerisienne.** Dissolution de la société. Siège social : route de Thumeries, Thumeries.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.